2023

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Ville de Pont-L'Évêque

ville de PONT-L'ÉVÊQUE

PRÉAMBULE

Rapport d'Orientations Budgétaires 2023 | Ville de Pont-l'Évêque

CULTIVER LA RÉSILIENCE POUR FAIRE FACE À UN ENVIRONNEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE DÉGRADÉ

2023

L'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) rend obligatoire la tenue d'un débat d'orientations budgétaires (DOB) dans les deux mois précédant le vote du Budget Primitif, afin de permettre au Conseil municipal de débattre sur les grandes orientations du prochain budget.

La loi du 7 août 2015, portant « Nouvelle Organisation Territoriale de la République » (Loi NOTRe) précisée par le décret du 24 juin 2016 n°2016-841, a renforcé le rôle du DOB en définissant son contenu (article D.2312-3 du CGCT) formalisé dans un rapport soumis au vote.

Au-delà de cette obligation légale, la réalisation d'un rapport d'orientation budgétaire est un outil de communication financière et d'aide à la décision qui permet de :

- Comprendre la structuration du budget et connaitre l'évolution de la situation financière de la collectivité
- Disposer d'éléments financiers comparatifs
- Formaliser les orientations stratégiques et politiques et expliquer les choix stratégiques,
- Définir une trajectoire financière prospective pluriannuelle pour vérifier la soutenabilité de ces orientations au regard des évolutions macro-économiques et législatives
- Revoir annuellement la priorisation des projets au vu de l'évolution des ressources financières disponibles, des capacités d'autofinancement et des contraintes extérieures (réglementation, enjeux économiques et environnementaux,)

La présente proposition s'inscrit dans la mise en œuvre du programme municipal 2020-2026, fondé sur l'objectif de faire de Pont l'Evêque, une ville attractive avec une qualité de vie préservée où il fait bon vivre.

Pour atteindre cet objectif, malgré un environnement socio-économique perturbé et la nécessaire adaptation des hypothèses prospectives, il convient de garder le cap sur les priorités de la mandature et conserver un haut niveau d'exigence :

- la défense du cadre de vie et de l'environnement,
- le soutien au dynamisme commercial et à l'attractivité,
- la réalisation d'aménagements publics qualitatifs,
- un urbanisme raisonné
- Et une ville sécurisante, à vivre
- à chaque âge.

SOMMAIRE

I – LE CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE DANS LEQUEL LE BUDGET 2023 EST ELABORE

1.1 – Le contexte mouvementé de l'exercice budgétaire 2023
1.2 – Des indicateurs économiques moroses

II – LE PROJET LOI DE FINANCES 2023

2.1 – Les réformes en matière de fiscalité
2.1.1 – Une revalorisation importante des valeurs locatives
2.1.2 – La suppression de la CVAE pour le EPCI
2.1.3 – Les réformes en matière de dotations et aides de l'Etat
2.1.4 – Prolongement du filet de sécurité
2.1.5 – Création d'un amortisseur électricité
2.1.6 – La réactualisation des valeurs locatives des locaux professionnels
2.1.7 – Création d'un fonds vert
2.2 – Les mesures pour les particuliers
2.3 – Les mesures pour les entreprises

III – LES ENJEUX DU BUDGET 2023 EN BREF

3.1 - Les opportunités
3.2 – Les points de vigilance

IV – RETROSPECTIVE – SECTION DE FONCTIONNEMENT

4.1 - Les dépenses de gestion
4.1.1 – Progression des dépenses des dépenses de fonctionnement
4.1.2 – Focus sur les dépenses d'énergie
4.1.3 – Focus sur les dépenses de personnel
4.2 - Les recettes de gestion
4.2.1 – Evolution des recettes de gestion
4.2.2 – La Fiscalité directe
4.2.3 – Chronologie des dernières réformes fiscales
4.2.4 – Focus sur les droits de mutation
4.2.5 – Les dotations – fin des garanties « commune nouvelle »

V – IMPACT DE LA CRISE ECONOMIQUE SUR LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (CAF)

VI – RETROSPECTIVE – SECTION D'INVESTISSEMENT

6.1 Les dépenses d'équipement
6.2 Les ressources d'équipement

VII - LES ORIENTATIONS POLITIQUES ET PPI

7.1 - La section de fonctionnement
7.1.1 Prévision des dépenses
7.1.2 Prévision des recettes
7.1.3 La capacité d'autofinancement
7.2 - La section d'investissement – mode de financement

VIII- PROSPECTIVE FINANCIERE

8.1 – La Section de fonctionnement
8.1.1 – Prévision des dépenses de fonctionnement
8.1.2 – Prévision des recettes de fonctionnement
8.1.3 – La Capacité d'autofinancement
8.2 – La section d'investissement – mode de financement

IX- LA DETTE

X- LES RATIOS

I - LE CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE DE L'ELABORATION DU BUDGET 2023

Ville de Pont-L'Évêque

ville de PONT-L'ÉVÊQUE

1.1 Le contexte mouvementé de l'exercice budgétaire 2023

La bonne gestion financière de la Ville lui permet d'afficher une situation saine, mais nous devons faire face à un contexte économique national qui se dégrade. L'élaboration du budget 2023 s'inscrit donc dans un environnement perturbé. Les impacts de la crise sanitaire sont encore perceptibles et marquent durablement certaines recettes de fonctionnement. En outre, les phénomènes d'inflation constatés fin 2021 se sont amplifiés en 2022 avec la crise énergétique engendrée par la guerre en Ukraine et vont impacter encore davantage 2023. Enfin, une crise sociale se profile avec la réforme des retraites et risque d'engendrer des perturbations dont les conséquences sont difficiles à prévoir.

- ✓ Guerre aux portes de l'Europe
- ✓ Inflation
- ✓ Taux d'intérêt
- ✓ Flambée des coûts de l'énergie
- ✓ Une augmentation inédite du point d'indice (+3,5%) qui ne compense pourtant qu'une maigre part de l'inflation
- ✓ Des tensions au sein du bloc communal (ex : reversement de la TA)
- ✓ La mise en place de la nouvelle nomenclature comptable M57
- ✓ Nouveau régime de responsabilité des gestionnaires publics
- ✓ Une crise sociale qui couve avec la réforme des retraites comme révélateur et accélérateur

1.2 Des indicateurs économiques moroses*

Le projet de loi de finances (PLF) 2023 s'inscrit dans un contexte particulier, dû notamment à la guerre en Ukraine et la flambée des prix de l'énergie. Selon les premières estimations, la hausse de la TVA nationale attendue est de 9,6 % et les prévisions de croissance de 2,7 % en 2022 et de 1 % en 2023. L'inflation prévue par le gouvernement est de 5,4 % en 2022 et de 4,3 % en 2023. Le coût du « panier du maire » a augmenté, lui, de 7,2 % sur les neuf premiers mois de 2022.

- Hausse moyenne de près de 50 % pour le prix du carburant
- Hausse moyenne de plus de 60 % pour le prix du gaz
- Hausse de 10,5 % des prix dans les travaux publics
- Hausse de près de 2 % de la masse salariale

* (sources : PLF 2023)

Indicateurs économiques

Indicateurs économiques*	2019	2020	2021	2022 (estim.)[1]	2023 (prev.)[2]
Croissance du PIB	1,8%	-8%	6,8%	2,7%	1%
Inflation	1,3%	0,5%	1,6%	5,4%	4,3%
Taux de chômage**	8,4%	8%	7,4%	7,3%	7,5%
Déficit public (%PIB)	3,1%	8,9%	6,5%	5%	5%
Croissance en volume des dépenses publiques (% PIB)	1,9%	6,6%	2,6%	-1,1%	-1,5%
Taux de prélèvement obligatoire (% PIB)	43,8%	44,5%	44,3%	45,2%	44,7%
Dette publique (% PIB)	97,5%	115%	112,8%	111,5%	111,2%

*Source PLF 2023

**Source : UNEDIC (situation financière de l'assurance chômage 2022-2024)

II - LE PROJET DE LOI DE FINANCES 2023

Ville de Pont-L'Évêque

2.1 Les réformes en matière de fiscalité

2.1.1 Une revalorisation importante des valeurs locatives

L'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) a augmenté de 7,1% sur un an. Or, depuis 2018, cet indicateur est utilisé pour établir la revalorisation forfaitaire qui est appliquée annuellement aux valeurs locatives foncières. Pour rappel, celles-ci servent au calcul des impôts locaux (taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties, taxe d'habitation sur les résidences secondaires, taxe d'enlèvement des ordures ménagères, taxe d'habitation sur les logements vacants). La revalorisation des valeurs locatives pour 2023 est donc fixée à +7,1% (à l'exclusion des locaux professionnels).

Suite à la réforme de la taxe d'habitation et de l'intégration des bases de taxe foncière du département, celle-ci est devenue l'unique taxe locale sur laquelle la commune dispose d'un pouvoir de taux.

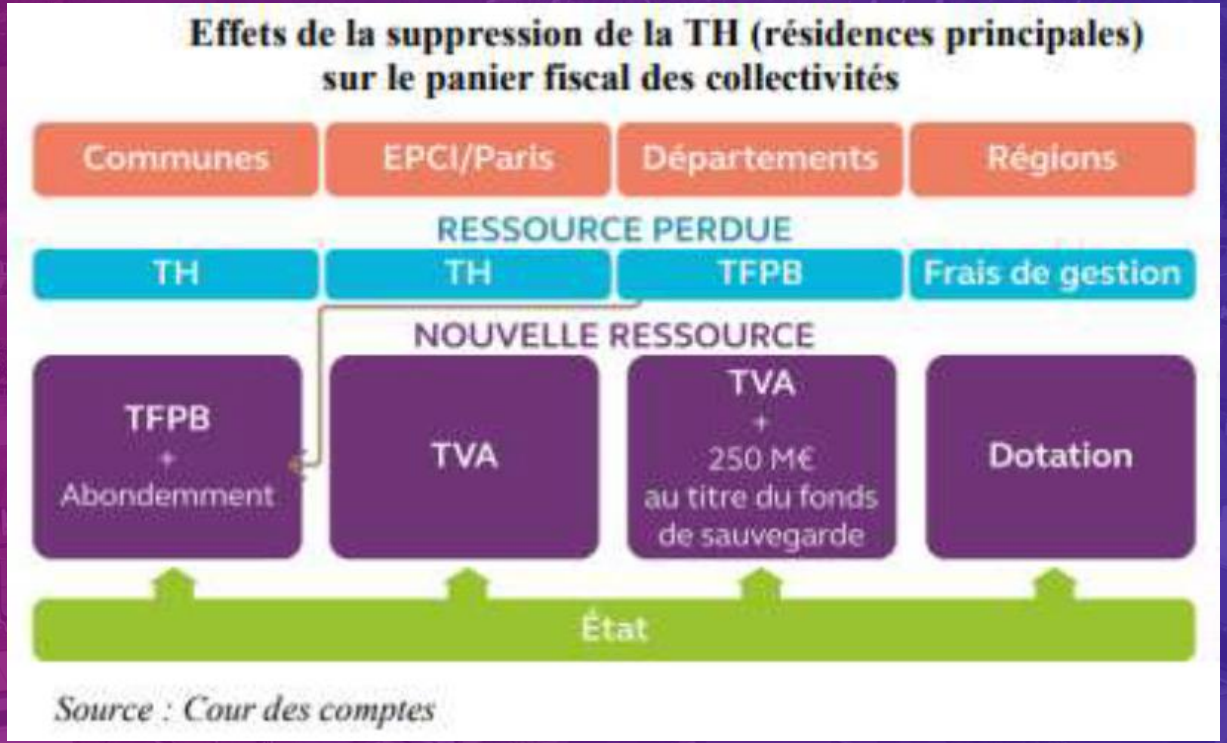

2.1.2 – La suppression de la CVAE pour le EPCI

Concernant la fiscalité économique, la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) sera supprimée sur deux ans, en 2023 et en 2024. La suppression de cet impôt de production, créé en 2010 (à la suite de la suppression de la taxe professionnelle), vise à accroître la compétitivité des entreprises, notamment industrielles.

La suppression de la CVAE, initialement prévue sur une année, se fera désormais en deux années et par étape afin de permettre le financement du bouclier tarifaire sur l'énergie. En 2023, la cotisation due par les entreprises redevables sera diminuée de moitié. En 2024, la CVAE sera supprimée entièrement. Dès 2023, les collectivités ne toucheront plus de CVAE, mais bénéficieront en contrepartie d'une compensation à l'euro près à travers une fraction de TVA affectée à un fonds national d'attractivité économique des territoires.

2.1.3 – Les réformes en matière de dotations et aides de l'Etat

Le montant de la DGF allouée aux communes et aux intercommunalités devrait augmenter de 320 millions d'euros. Précisément, la DSU serait majorée de 90 millions d'euros, la DSR de 200 millions d'euros et la dotation d'intercommunalité de 30 millions d'euros. Il s'agit ici d'une augmentation externe, d'un transfert de l'Etat qui ne provient pas d'un écrêtement de la dotation forfaitaire.

Pour la ville de Pont l'Evêque, cet abondement de l'enveloppe de la DSR ne compensera pas la fin du régime de garantie des ressources dont elle bénéficiait pendant les 3 années suivant la fusion avec Coudray-Rabut.

2.1.4 - Prolongement du filet de sécurité

L'article 14 du PLF 2023 prévoit le prolongement du filet de sécurité énergétique à hauteur de 1 milliard d'euros. Concrètement l'Etat, prévoit le versement d'une dotation égale à 50% des surcoûts liés à la revalorisation du point d'indice et 70% des effets de la hausse des dépenses d'énergie et d'alimentation constatées en 2022. Pour pouvoir en bénéficier, il faudra répondre à plusieurs critères cumulatifs :

- Avoir un taux d'épargne brute représentant moins de 22 % des recettes réelles de fonctionnement.
- Respecter un potentiel financier par habitant (pour les communes) ou potentiel fiscal par habitant (pour les EPCI) inférieur à deux fois le potentiel de la strate.
- Enregistrer au compte administratif 2022 une baisse de plus de 25 % de l'épargne brute par rapport au compte administratif 2021. Cette baisse doit être issue principalement de la majoration des dépenses de personnel et des effets de l'inflation sur les dépenses d'approvisionnement en énergie, électricité et chauffage urbain et d'achats de produits alimentaires.

La ville de Pont-l'Evêque n'est pas éligible à cette aide, versée en 2023. Les critères étant revus en 2023, l'éligibilité sera à nouveau vérifiée en 2024 (année de règlement).

2.1.5 Création d'un amortisseur électricité

Pour les collectivités territoriales et leurs groupements, non-éligibles au bouclier tarifaire (qui n'est accessible qu'aux petites collectivités de moins de 10 employés et moins de 2 millions d'euros de recettes) est créé un amortisseur électricité. Cet amortisseur doit permettre de prendre en charge environ 20% de l'augmentation de leurs factures totales d'électricité lorsque le prix du MWh souscrit dépasse 180 euros (avec un plafond à 500 euros). Il est applicable au 1er janvier 2023 pour un an. La Ville de Pont l'Evêque a procédé aux demandes nécessaires, auprès de ses fournisseurs d'énergie, pour en bénéficier.

2.1.6 La réactualisation des valeurs locatives des locaux professionnels

Initialement planifiée pour 2023, cette réforme s'appliquera en 2025 à partir de la moyenne de l'évolution annuelle des loyers des trois années précédentes. Une réflexion sur les coefficients de localisation va être menée par l'Etat, ainsi que sur les modalités de recueil des loyers, afin que le nombre de données soit plus élevé et donc plus représentatif.

En parallèle, l'actualisation des valeurs locatives des locaux d'habitation va aussi être reportée, afin de tenir compte du décalage de la réactualisation des valeurs locatives des locaux professionnels.

2.1.7 Création d'un fonds vert

Un fonds d'accélération à la transition écologique, géré par les Préfets, aussi appelé « fonds vert » est mis en place pour l'année 2023. Ce fonds doté de 2Mds€ a été créé pour soutenir les projets de transition écologique des collectivités locales. Ce fonds visera notamment à soutenir la performance environnementale des collectivités (rénovation des bâtiments publics, modernisation de l'éclairage public…), l'adaptation des territoires au changement climatique et l'amélioration du cadre de vie.

S'agissant de son volet pratique, il faut essentiellement retenir les informations suivantes

- Le financement accordé peut atteindre 80 %
- Les travaux doivent être lancés dans les deux ans à compter de la date de notification (cela signifie que, comme dans la majorité des subventions, les travaux ne doivent pas avoir débuté lors du dépôt du dossier)
- Une avance et des acomptes peuvent être versés au fur et à mesure de l'avancement du projet

2.8 Verdissement des subventions d'équipement

Les taux de subvention accordés au titre de la DETR et de la DSIL tiennent compte dorénavant du caractère écologique des projets.

OBJECTIFS DE L'AMBITION VERTE	ACCOMPAGNEMENT DU FONDS VERT
Réduction de 40 % des émissions de **CO_2** des bâtiments tertiaires en 2030	Aide à la rénovation énergétique des bâtiments publics locaux
10 % des espaces naturels en protection forte	Aide à la gestion et à l'extension des aires naturelles protégées
Neutralité carbone à horizon 2050, réduction de nos émissions de GES en 2030 de **55 %** au niveau européen /1990	Aide à la création ou au développement des zones à faibles émissions – mobilité Aide à la rénovation énergétique
Division par deux du rythme d'artificialisation des sols à horizon 2031	Aide au recyclage des friches Aide à la renaturation en ville
Moins de 50 % de déchets non dangereux non inertes en 2025 et seulement 10 % des déchets ménagers et assimilés en décharge en 2030	Aide au tri et à la valorisation des déchets
Prévention des risques liés au changement climatique et adaptation des territoires	Aide à la prévention des risques inondation, effondrement glaciaire, cyloniques, incendies de forêt, recul du trait de côte Aide à la renaturation en villes
Résorption des points noirs de la trame verte et bleue	Aide au rétablissement des continuités écologiques

2.2 Les mesures pour les particuliers

- Les ménages vont continuer à bénéficier en 2023 du bouclier tarifaire énergétique. La hausse des tarifs de gaz et d'électricité est limitée à 15% (contre 4% en 2022). Sans ce bouclier, la hausse aurait dépassé les 100%.

- Une indemnité carburant pour les travailleurs prend le relais, en 2023, de la remise à la pompe qui s'achève le 31 décembre 2022. Cette indemnité de 100 euros sera versée en une seule fois aux dix millions de Français aux revenus modestes qui utilisent leur voiture ou leur moto pour se rendre au travail.

- Le barème de l'impôt sur le revenu pour les revenus 2022 est indexé sur l'inflation, pour protéger le revenu disponible de tous les ménages. Le coût de la mesure se chiffre à six milliards d'euros.
  Le relèvement à 3 500 euros par enfant à charge du plafond du crédit d'impôt pour frais de garde d'un enfant de moins de six ans (contre 2 300€ jusqu'ici)

- La hausse de la valeur faciale des tickets restaurant à 13€ (contre 11,84 actuellement)

Ces mesures complètent les autres réformes fiscales antérieures mais donc les effets « complets » vont se produire en 2023 : suppression totale de la taxe d'habitation des habitations principales et suppression de de la redevance sur l'audiovisuel public.

2.3 Les mesures pour les entreprises

Les mesures en faveur des entreprises et de la préservation de l'emploi ont été décuplées ces dernières années pour faire face à la crise sanitaire et à ses effets sur l'économie.

Rappel des dispositifs d'urgence

- ✓ Indemnisation de la perte de chiffre d'affaires
- ✓ Prêts de trésorerie (à 0%) garantis par l'Etat
- ✓ Extension du dispositif d'activité partielle avec zéro reste à charge pour les entreprises
- ✓ Fonds national de solidarité et de soutien aux entreprises
- ✓ Suspension et report du règlement de la CFE et de la TFP
- ✓ Renforcement et élargissement des exonérations et des reports de charges sociales
- ✓ Crédit d'impôt pour réduire les loyers
- ✓ Les aides régionales et locales en surplus des aides de l'Etat

Dispositifs pérennes

- ✓ Abattement de 50% des bases de TFPB et de CFE de locaux industriels en 2021
- ✓ Non-application de la revalorisation forfaitaire des bases 2023 de 7,1% pour les entreprises (seuls les locaux d'habitation sont concernés)
- ✓ Suppression progressive de la CVAE

III - LES ENJEUX DU BUDGET EN BREF

Ville de Pont-L'Évêque

ville de PONT-L'ÉVÊQUE

3.1 Les opportunités

- Revalorisation des bases fiscales de 7,1 %
- Délibération sur la mise en place de la taxe habitation sur les logements vacants
- Impact de la taxe d'habitation sur les logements secondaires
- Limitation de l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur de constructions nouvelles à usage d'habitation à 40 % au lieu de 100 % de la base imposable, à compter du 1er janvier 2022
- Amortisseur électricité
- Fonds vert

3.2 Les points de vigilance

- Prévision d'inflation de l'ordre de 6 % pour 2023 d'après la Banque de France
- Réversion à Terre d'Auge de 70 % de la taxe d'aménagement dans les zones d'activités économiques
- L'augmentation du point d'indice en juillet 2022 de 3,5 % et une prévision de revalorisation en 2023 pour les petits salaires.
- Une forte hausse du coût de l'énergie (+ 45,3 % sur les combustibles et les carburants, et +63.6 % sur l'électricité et le gaz – source insee)
- Un ralentissement du marché immobilier entraînant une réduction des droits de mutation
- Une remontée des taux courts et longs (entre 3 et 4 %)
- Fin de la stabilité des dotations pour 3 ans issue de la création de la commune nouvelle.

IV - RETROSPECTIVE - SECTION DE FONCTIONNEMENT

Ville de Pont-L'Évêque

ville de PONT-L'ÉVÊQUE

4.1 Les dépenses de gestion

4.1.1- Progression des dépenses de fonctionnement

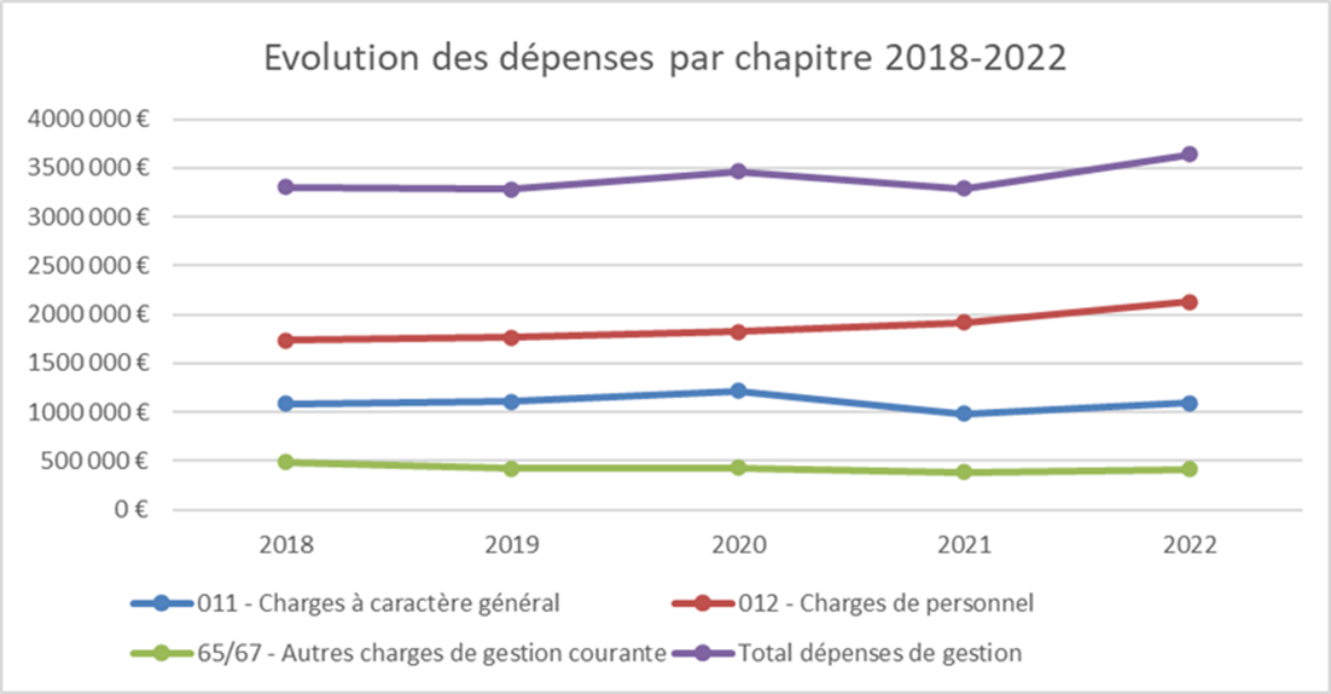

L'évolution des dépenses de gestion est stable entre 2018 et 2022 avec une évolution annuelle de l'ordre de 2,54 %. L'année 2022 se distingue par une inflation importante et entraîne une augmentation des dépenses de gestion pour dépasser les 3,5 M€ (+10,54 % entre 2021 et 2022). Les dépenses de personnel quant à elles progressent de façon régulière. Leurs montants restent malgré tout inférieur aux communes de même strate (406 €/hab en 2021 contre 458 € pour les communes de même strate).

Dépenses de fonctionnement en € / hab

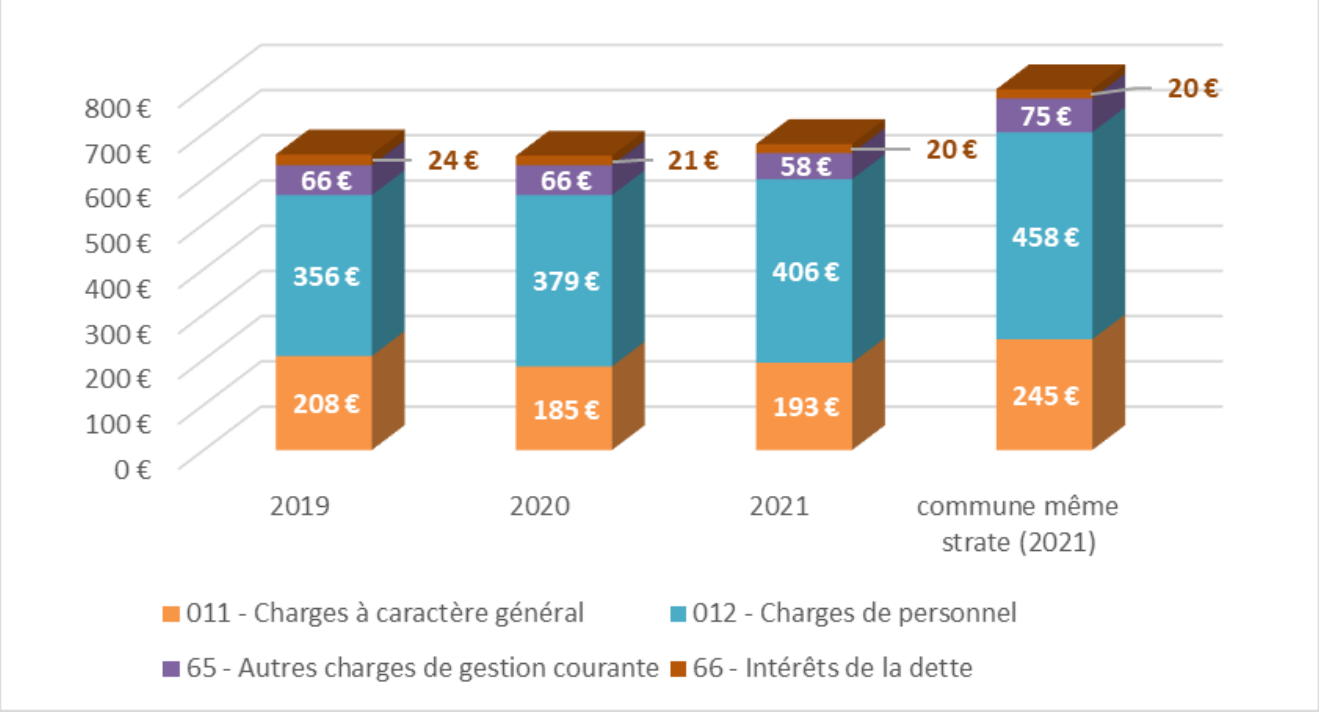

Malgré l'inflation et l'augmentation des dépenses de gestion, elles restent sous le niveau moyen des communes de même strate 673 €/hab contre 798 €/hab.

	2018	2019	2020	2021	2022**	Evolution 2018/2022	Moyenne en € hab. (4704)[1]	Moyenne 2021 de la strate
Charges à caractère général - 011	1 083 375 €	1 104 003 €	1 217 481 €	983 103 €	1 092 792 €	0,87%	209 €	245 €
Charges de personnel - 012	1 733 715 €	1 761 514 €	1 825 341 €	1 921 180 €	2 130 560 €	22,89%	408 €	458 €
Autres charges de gestion courante et charges exc. - 65/67	486 458 €	419 082 €	425 525 €	388 098 €	416 106 €	-14,46%	83 €	75 €
Intérêts de la dette - 66	89 744 €	125 769 €	112 352 €	102 102 €	88 544 €		22 €	20 €
Dépenses de gestion	**3 303 548 €**	**3 284 599 €**	**3 468 347 €**	**3 292 381 €**	**3 639 458 €**	2,54%		

** chiffres provisoires

Les données ont été retraitées avec intégration des montants des BA marché couvert et immeuble du Bras d'Or.

Commentaires de la rétrospective 2018-2022

Chapitre 011 - La reprise « normale » des activités accompagnée d'une inflation galopante entraînent une augmentation de ce chapitre de l'ordre de 11,16 % entre 2021 et 2022. Néanmoins on peut observer une grande maîtrise des charges courantes puisqu'en valeur courante, elles n'ont augmenté que de 0,87 % entre 2018 et 2022. corrigées de l'inflation (10,60 % d'inflation cumulée sur la période) ces dépenses en volume ont même diminué de 9,73 %.

Chapitre 012 - Les charges de personnel sont en augmentation constante depuis 2018 (+22,89 %) (paragraphe 4.1.4). Cela est lié à l'augmentation « normale » de la rémunération des agents, qui évolue naturellement dans le cadre de leur carrière (Glissement-Vieillesse-Technicité-GVT), des mesures générales mises en oeuvre par l'Etat (augmentation du SMIC, point d'indice, revalorisation de certains grades…) et du renforcement des équipes et des compétences (49 ETP en 2022 contre 47,5 en 2021).

Chapitre 65/67 - Les autres charges de gestion courante (logiciel cloud, indemnité élus, subventions associations, SDIS…) sont en augmentation de 2021 à 2022. Malgré la diminution de la part du SDIS (-29 K€), ce chapitre progresse de 28 000 €. L'association OMA en sommeil en 2021 a repris ses activités, le versement de 2022 est équivalent aux années avant COVID (23 000 €). La subvention du CCAS (+8k€), l'augmentation des indemnités élus (+6 K€) et enfin les abonnements en cloud des logiciels (8K€) participent à l'augmentation de ce chapitre.

1compte des communes 2021 source DGFIP

Ventilation des dépenses de fonctionnement

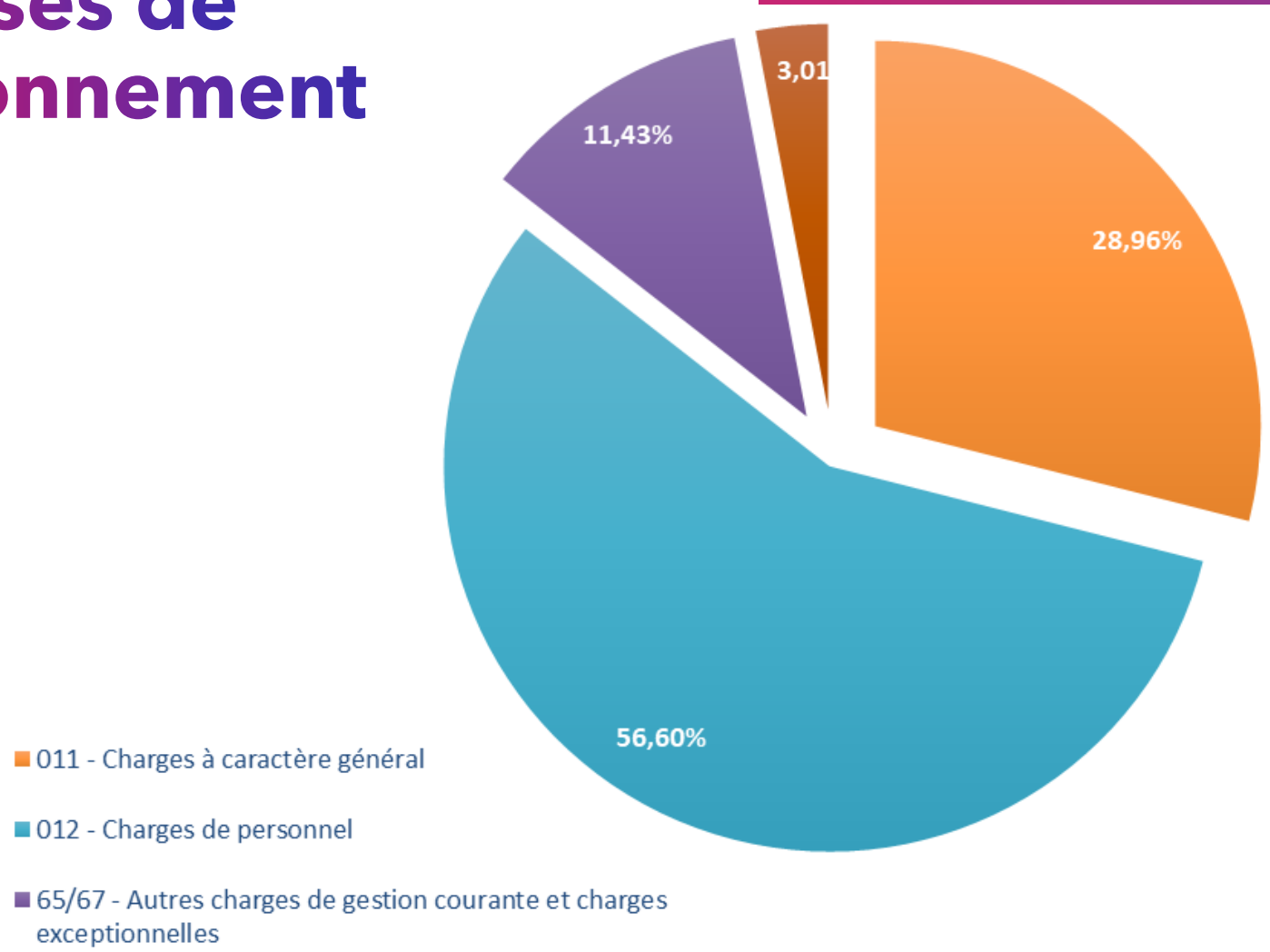

4.1.2 Focus sur les dépenses d'énergie

Les dépenses d'énergie ont peu impacté les dépenses de fonctionnement en 2022, elles représentent 3,45 % des charges de fonctionnement. Le montage de nos marchés d'énergie avec le SDEC crée un décalage de facturation entre 2021 et 2022. Les augmentations de l'énergie seront plus significatives en 2023 mais ralentis grâce à la décision d'extinction de l'éclairage public entre minuit et 5 h .

	2022	2023
Éclairage public toute la nuit	55 500 €	126 125 €
Extinction de 0h à 5h	55 500 €	64 075 €
Abaissement de la puissance	55 500 €	103 125 €

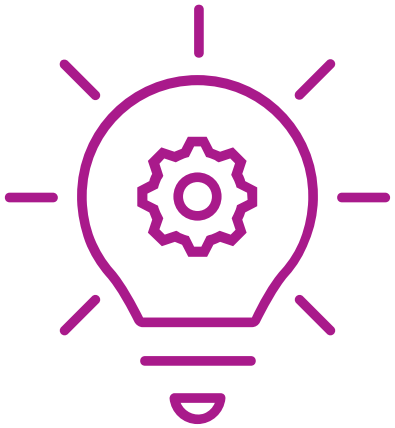

4.1.3 Focus sur les dépenses de personnel

Années	2018	2019	2020	2021	2022	2018-2022 %
Rémunération titulaires	851 866 €	838 143 €	893 698 €	925 032 €	997 890 €	17,14%
Rémunération non titulaires	119 847 €	135 650 €	107 776 €	127 400 €	228 290 €	90,48%
Autres charges de personnel*	750 920 €	765 980 €	815 688 €	868 688 €	858 573 €	14,34%
TOTAL Chapitre 012	**1 733 715 €**	**1 761 514 €**	**1 825 341 €**	**1 921 120 €**	**2 084 753 €**	**20,25%**
Evolution %		***1,60%***	***3,62%***	***5,25%***	***8,52%***	
Equivalent temps plein	***45,14***	***46,50***	***47,39***	***47,51***	***49,00***	

** charges, avantages, assurance personnel etc…*

Le renforcement des équipes depuis 2021 entraîne une progression des dépenses de personnel (51,35 EQTP en 2022 contre 47,51 en 2021). Cette augmentation s'intensifie entre 2021 et 2022 pour plusieurs raisons :

Pour la rémunération titulaire

- Les élections présidentielle et législative avec la tenue des 5 bureaux de vote (12 K€)
- La revalorisation du point d'indice de 3,5 % en juillet (point d'indice gelé depuis 2017) et de la grille de la catégorie B. Cette augmentation représente environ 95 K€ de plus pour 6 mois.
- Indemnité exceptionnelle de perte de pouvoir d'achat

Pour la rémunération non-titulaire

- 2022 année de recensement de la population (41 K€)
- Chef de projet en année pleine, conseiller numérique (cette dépense est compensée par l'état pour partie)
- Indemnité exceptionnelle de perte de pouvoir d'achat

Les charges de personnel représentent 57 % (graphique page 4.1.1) des dépenses réelles de fonctionnement en 2021 (charges financières du chapitre 66 comprises), soit un ratio similaire à celui des communes de 3 500 à 10 000 habitants (57.26 % [2]).

2 étude territoires et finances 2022 AMF/Banque postale/banque des territoires

4.1.4 Évolution des dépenses de personnel de 2018 à 2022

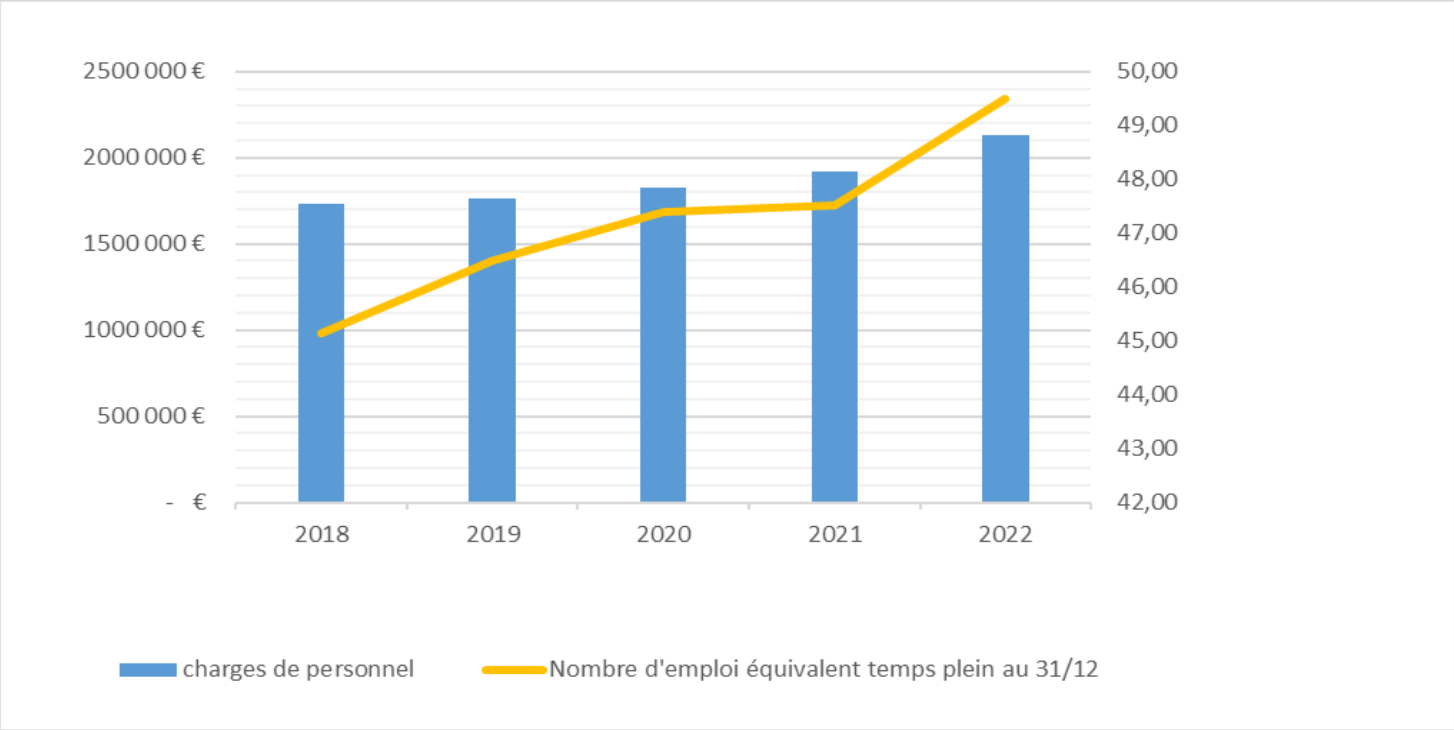

4.2 Les recettes de gestion

4.2.1 – Evolution des recettes de gestion

	2018	2019	2020	2021	2022**	Evolution 2018-2022	2021 en € par hab. (4 704)	Moyenne 2021 de la strate *
Produits des services et autres recettes - 70/75/77	516 597 €	623 830 €	534 707 €	581 867 €	539 319 €	4,40%	124 €	159 €
Impôts et taxes - 73	2 497 691 €	2 573 272 €	2 532 121 €	2 624 157 €	2 865 268 €	14,72%	558 €	675 €
Dotations et participations - 74	1 227 200 €	1 261 826 €	1 244 883 €	1 279 596 €	1 268 096 €	3,33%	272 €	241 €
Recettes de gestion hors produit de cession	**4 241 488 €**	**4 458 928 €**	**4 311 711 €**	**4 485 620 €**	**4 672 683 €**	**10,17%**	**954 €**	**1 157 €**

* Source DGFIP
** chiffres provisoires
Données retraités avec l'intégration des budgets annexes

4.2.1 Les recettes de gestion

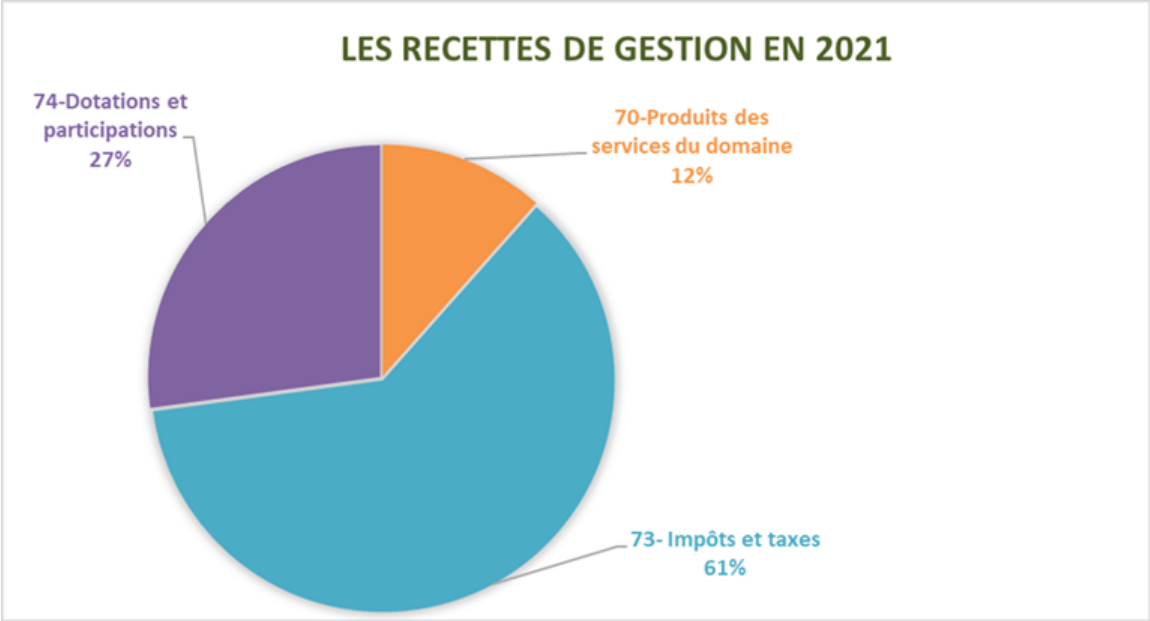

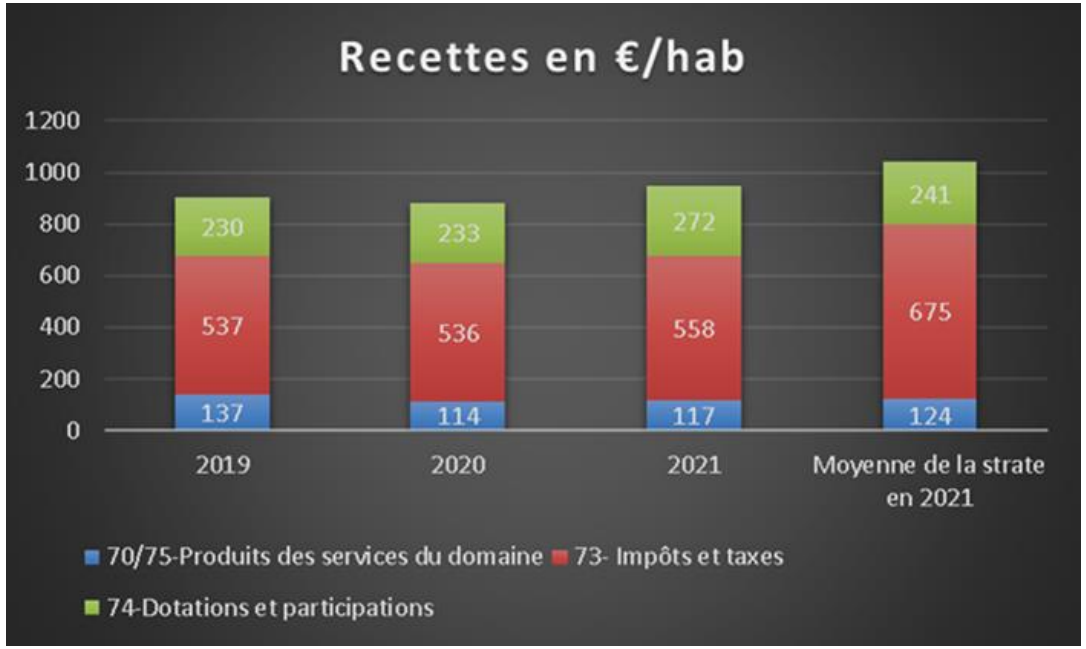

Commentaires de la rétrospective 2018-2022

Les recettes de fonctionnement connaissent un certain dynamisme avec une croissance de l'ordre de 10,17 % sur la période 2018-2022. Les recettes de fonctionnement sont essentiellement dynamisées par les recettes fiscales. Pourtant les recettes de gestion ne représentent que 954 € / hab au lieu de 1 075 € pour les communes de même strate. Rapporté au nombre d'habitants, cela représente des recettes totales inférieures de presque 500 000 € à la moyenne.

Les chapitres 70/75/77 Les produits des services du domaine ont connu une érosion en 2020/2021, conséquence directe de la crise sanitaire (occupation du domaine public, redevances culturelles, location de salles…). L'année 2021 reste une année exceptionnelle pour ce chapitre, portée par l'exposition de David HOCKNEY.

Les autres produits de gestion courante sont en légère augmentation. Cela s'explique par la revalorisation des loyers chaque année. En 2022, augmentation de 5,41 % des recettes de loyer avec notamment, l'apport de loyers supplémentaires (immeuble sis 10 rue Gustave Flaubert avec 6 appartements et 49-51 rue de Vaucelles).

4.2.2 La Fiscalité Directe - chapitre 73

	2018	2019	2020	2021	2022**	Evolut° annuelle 2018-2022	2021 en € par hab. (4 704)	Moyenne 2021 de la strate *
Contributions directes- 73111	1 677 938 €	1 733 723 €	1 756 460 €	1 777 678 €	1 916 836 €	3,56%	378 €	457 €
Attribution de compensation - 73211	525 428 €	525 431 €	525 431 €	525 431 €	525 431 €	0,00%	112 €	146 €
Fond départemental droits moins de 5000 hab - 73224	134 999 €	144 436 €	142 939 €	155 039 €	211 204 €	14,11%	33 €	
Taxe sur l'électricité - 7351	82 416 €	82 554 €	80 158 €	86 737 €	112 702 €	9,19%	18 €	
Taxe sur la publicité extérieure - 7368	60 321 €	68 078 €	8 809 €	60 801 €	77 140 €	6,97%	13 €	
Autres recettes (taxe funéraire, droit de place)	16 589 €	19 050 €	18 325 €	18 366 €	21 954 €	8,09%	4 €	72 €
Impôts et taxes - chapitre 73	**2 497 691 €**	**2 573 272 €**	**2 532 122 €**	**2 624 052 €**	**2 865 267 €**	**3,68%**	**558 €**	**675 €**

** chiffres provisoires

population DGFIP 2021

* source DGFIP 2021

Les impôts et taxes représentent 58,50 % des recettes de fonctionnement en 2021 et 62 % en 2022.

Les recettes fiscales connaissent une belle croissance, avec une évolution moyenne annuelle sur la période de +3,68 %. Cela est essentiellement lié à l 'effet base (augmentation physique liée aux nouvelles construction et revalorisation forfaitaire des valeurs locatives). Pour rappel, la taxe foncière est la seule ressource dont la collectivité dispose d'un pouvoir de fixation des taux.

Le dynamisme des bases permet de conserver une croissance des recettes fiscales malgré la volonté politique de geler les taux d'imposition locaux depuis plusieurs années. Celles-ci représentent une recette de 558 €/hab en 2021 (toute fiscalité confondue) contre 675 € pour les communes de même strate*

Le dynamisme des recettes de fiscalité est également porté par le fond départemental des droits de mutation des communes de moins de 5 000 habitants qui passe de 125 K€ en 2017 à 155 K€ en 2021 et qui augmente une nouvelle fois de 47 K€ en 2022. Les autres taxes (électricité et publicité extérieure) augmentent respectivement de 30 et 27 %.

BASES D'IMPOSITION	2018	2019	2020	2021	2022**
Taxe d'habitation	4 763 764	4 974 926	5 085 000	*	
Foncier bâti	5 067 498	5 264 824	5 371 752	5 273 422	5 656 000
Foncier non bâti	129 914	138 752	135 034	140 664	144 600
Total des bases	**9 961 176**	**10 378 502**	**10 591 786**	**5 414 086**	**5 800 600**
Évolution des bases foncier bâti (%)	3,57%	3,97%	1,91%	-1,68%	7,14%
PRODUIT FISCAL	**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022****
Taxe d'habitation	464 803	502 462	495 788		
Foncier bâti	1 151 471	1 150 587	1 219 444	2 355 584	2 533 888
Foncier non bâti	34 738	29 237	36 545	38 303	39 114
Compensation taxe d'habitation (encaissée au chap. 74 en 2020)				46 964	41 728
Allocation compensatrice et DCRTP (compensation taxe pro)				82 941	80 135
Contribution coefficient correcteur				-660 603	-708 060
Total des taxes ménages	**1 651 012**	**1 682 286**	**1 751 777**	**1 863 189**	**1 986 805**
Évolution (%)	2,65%	1,89%	4,13%	6,36%	6,63%
Produit effet revalorisation des bases (1)				**80 324**	
Produit effet base physique (2)				**91 070**	

Le coefficient correcteur est figé à 0,728457 (état 1259).

*La baisse des bases en 2021 est due à l'abattement de 50 % des bases de TFPB et de CFE pour les locaux industriels et compensé par l'Etat.
** chiffres provisoires de l'état 1259 sans les rôles supplémentaires

Le dynamisme des bases provient de deux effets

(1)Effet revalorisation des bases : C'est le montant des bases de l'année n-1 X le coefficient forfaitaire des bases, qui s'élève pour 2022 à 3,4 %. Le montant du produit supplémentaire estimé est de 80 324€.

(2)Effet base physique : C'est l'augmentation des bases due aux nouvelles constructions ou aux améliorations apportées aux immeubles existants et qui apprécie la valeur locative du bien. L'estimation est de 91 070€.

4.2.3 La Fiscalité Directe

2019
Fusion
Pont-l'Évêque/Coudray Rabut
Intégration taux du Département
Suppression taxe d'habitation

2021
- Abattement de 50 % des bases de TFPB des entreprises

2022
- Supp. taxe audiovisuelle
- Limitation de l'exonération de TF sur propriétés bâties
- Exonération terrain agricole pour production biologique

2023
- Revalorisation des bases de 7,1 %
- Fin de la taxe d'habitation résidence principale
- Suspension du gel des taux taxe habitation résidence secondaire

2032
Fin du Plan de lissage des taux

Plan de Lissage des taux Pont-l'Évêque/Coudray Rabut

Plan de lissage

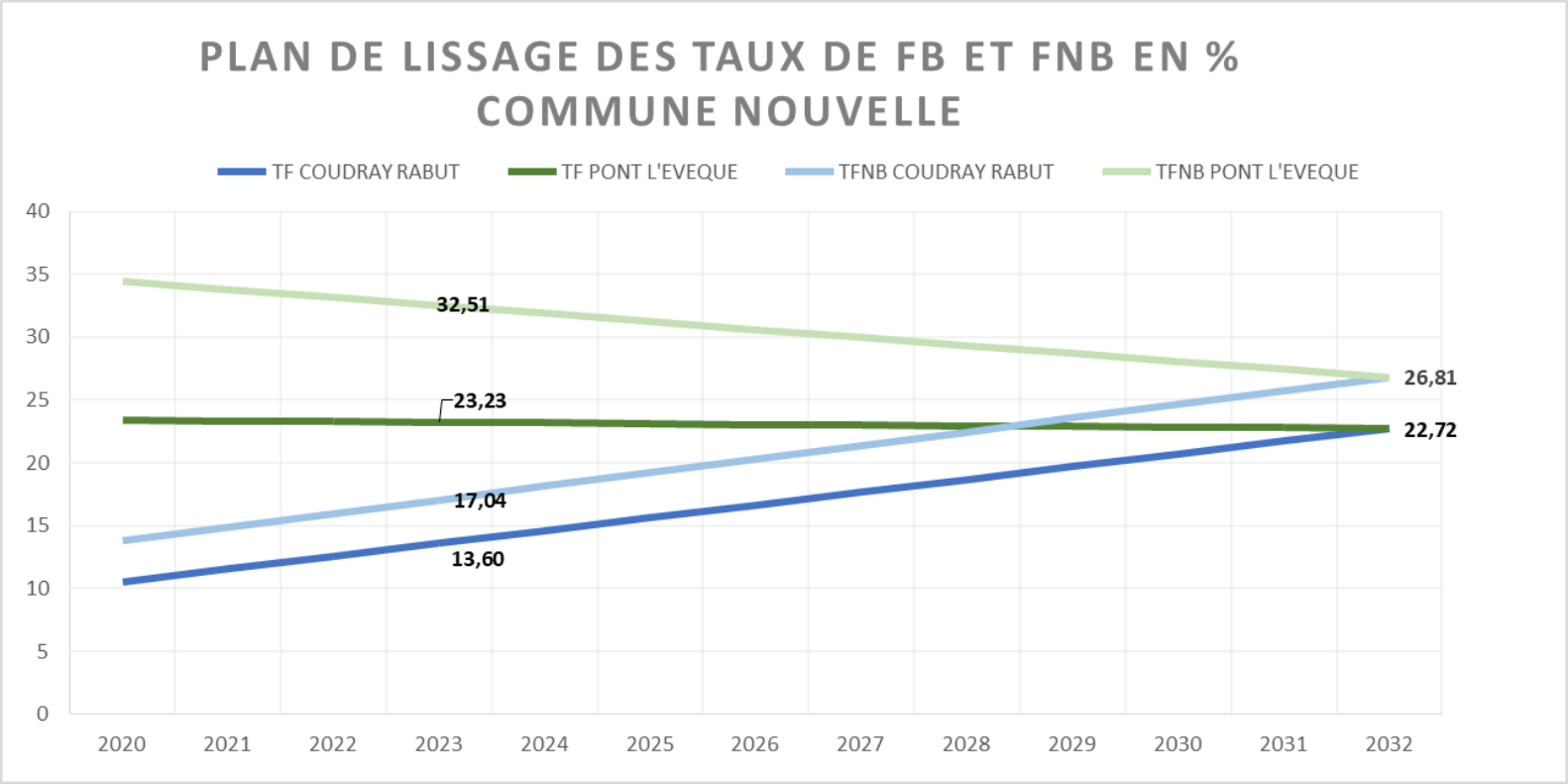

Pour rappel : le plan de lissage établit un taux cible suite aux différentes décisions (création de la commune nouvelle et réforme de la taxe d'habitation). Ce taux cible sera appliqué sur tous les contribuables en 2032. En 2023, les taux appliqués pour le foncier bâti et non bâti apparaissent sur les graphiques suivants

4.2.4 Focus sur les droits d'enregistrement

Les droits d'enregistrement constituent une taxe due lors de la transmission de biens immobiliers. On parle aussi de droits de mutation (à titre gratuit ou onéreux). Ils concernent tout type de transactions, dès lors qu'il y a changement de propriétaire.

En 10 ans, les droits d'enregistrement ont bondi de 162 %. Les taux d'intérêts étant très bas, cela a favorisé les ventes immobilières en particulier sur la dernière période poste covid qui a connu un grand dynamisme des transactions immobilières.

Cette redevance étant particulièrement volatile, il convient de ne pas financer de charges fixes avec celle-ci. Il est recommandé d'inclure cette taxe dans le montant du virement à la section d'investissement afin de financer les besoins en équipements

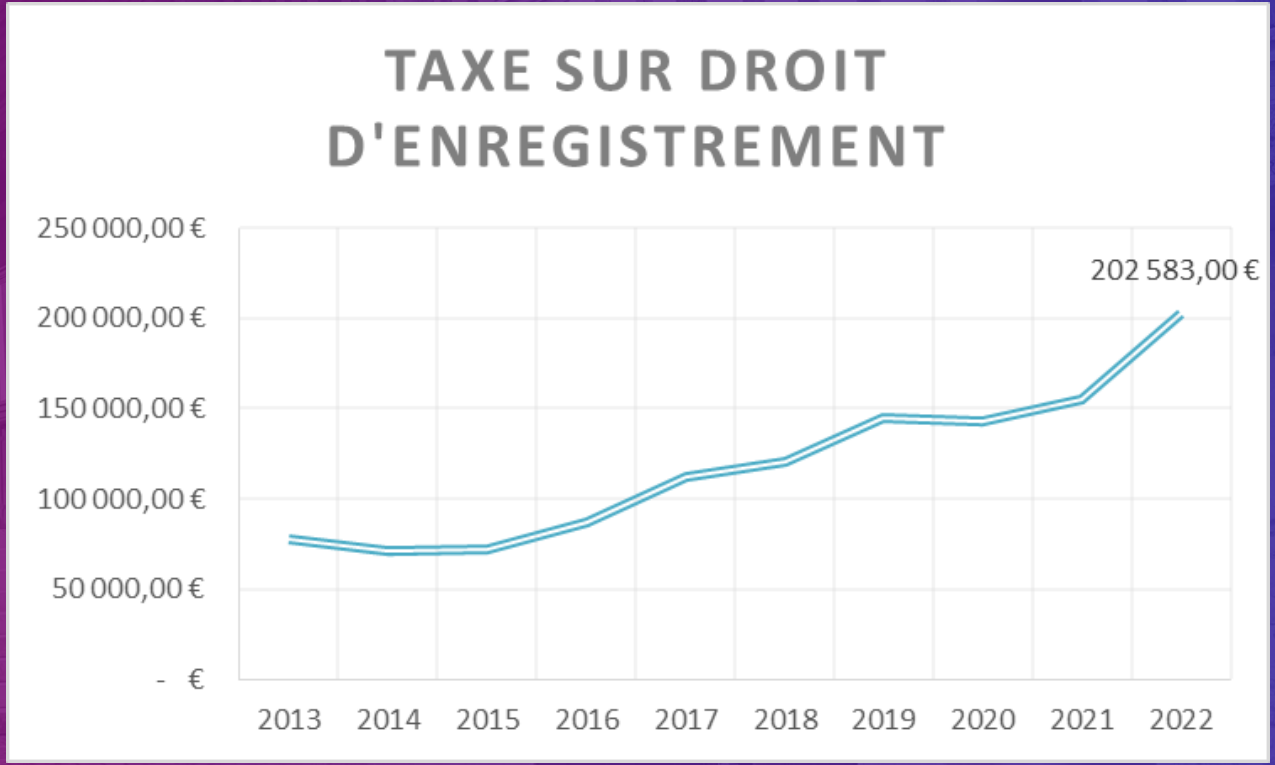

ville de PONT-L'ÉVÊQUE

4.2.5 - Les dotations

	2018	2019	2020	2021	2022**	Evolution 2018-2022	En € par hab. (4 704)	Moyenne 2021 de la strate *
Dotation forfaitaire - 7411	582 886 €	612 030 €	612 030 €	612 030 €	611 409 €	4,89%	235 €	149 €
Dotations de solidarité rurale - 74121/74123	387 158 €	389 162 €	388 287 €	396 561 €	321 368 €	-16,99%		
Dotation nationale de péréquation - 74127	94 672 €	96 424 €	97 710 €	96 478 €	86 830 €	-8,28%		
Autres dotations et participations (Dotat compensat , Rég	162 484 €	164 210 €	146 856 €	174 527 €	248 488 €	52,93%	37 €	92 €
Dotations et péréquation - 74	**1 227 200 €**	**1 261 826 €**	**1 244 883 €**	**1 279 596 €**	**1 268 095 €**	**3,33%**	**272 €**	**241 €**

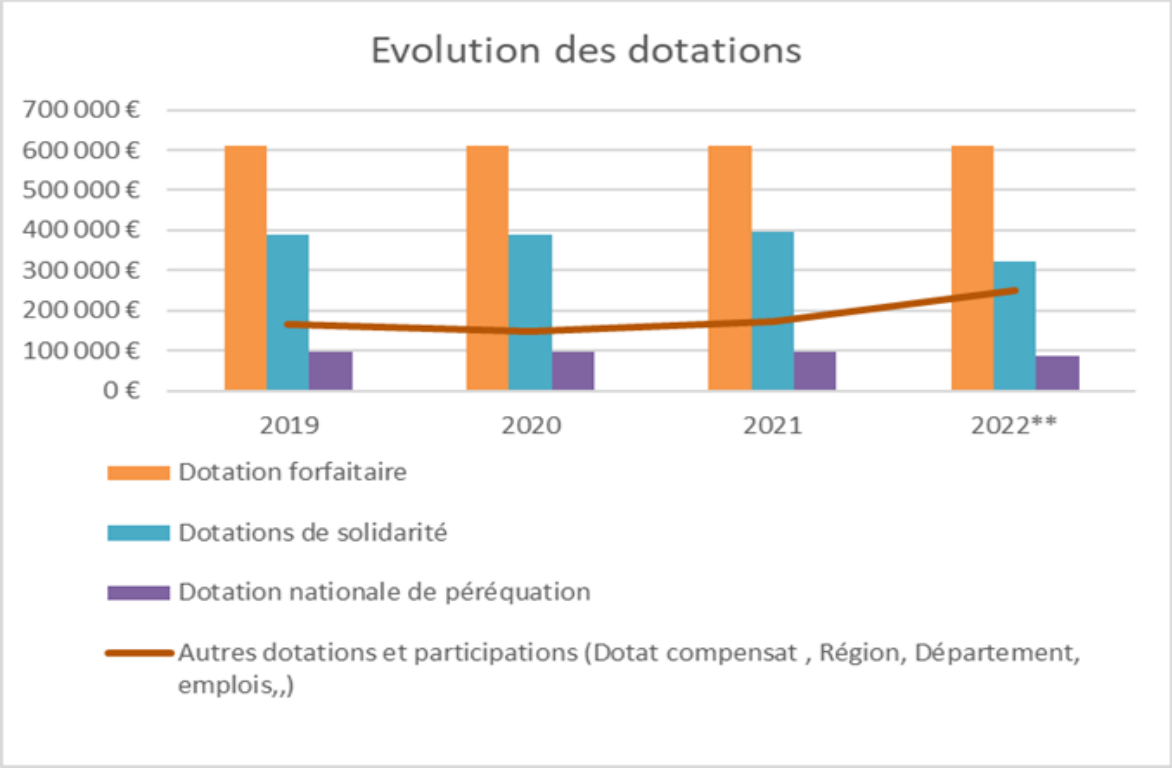

Le Chapitre 74 enregistre une baisse en globalité de 10 K€ pour 2022 avec une forte baisse de DSR (-18,96 % entre 2021 et 2022, soit 75 K € et une diminution de la dotation de péréquation de 10 K€. La création de la commune nouvelle garantissait la stabilité des dotations pour une période de 3 ans, 2022 marque le début des baisses des dotations qui risque de se poursuivre dans les prochaines années.

Les autres dotations et participations connaissent une croissance importante liée :

- au financement par l'Etat du poste de chef de projet Petite Ville de Demain

- au financement par l'Etat du conseiller numérique

- des compensations fiscales versées par l'Etat qui s'enregistrent désormais sur ce chapitre (89 863 €).

V - UN LEGER FLECHISSEMENT DE LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (CAF)

Ville de Pont-L'Évêque

ville de PONT-L'ÉVÊQUE

Les soldes intermédiaires de gestion

	2019	2020	2021	2022*	Evolut°moyenne annuelle 2019-2022
Recettes de gestion (hors cession)	4 458 928 €	4 333 009 €	4 430 597 €	4 696 350 €	1,77%
Dépenses de gestion	3 284 599 €	3 468 347 €	3 357 956 €	3 725 130 €	4,47%
Epargne de gestion	***1 174 329 €***	***864 662 €***	***1 072 641 €***	***971 220 €***	-5,77%
Résultat financier	123 237 €	109 461 €	93 794 €	75 438 €	-12,93%
Résultat exceptionnel hors cessions					
Epargne brute hors cessions (RRF-DRF)	***1 051 092 €***	***755 201 €***	***978 847 €***	***895 782 €***	-4,93%
Taux d'épargne brute (épargne de gestion/recettes de gestion)	***23,57%***	***17,43%***	***22,09%***	***19,07%***	
Remboursement du capital courant	427 227 €	403 067 €	423 113 €	409 162 €	-1,41%
Epargne nette hors cessions	**623 865 €**	**352 134 €**	**555 734 €**	**486 620 €**	-7,33%

La Capacité d'autofinancement CAF (épargne brute) correspond à la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. Elle mesure la capacité de la collectivité à dégager des ressources sur son fonctionnement courant afin de financer les investissements.

Évolution de l'épargne brute

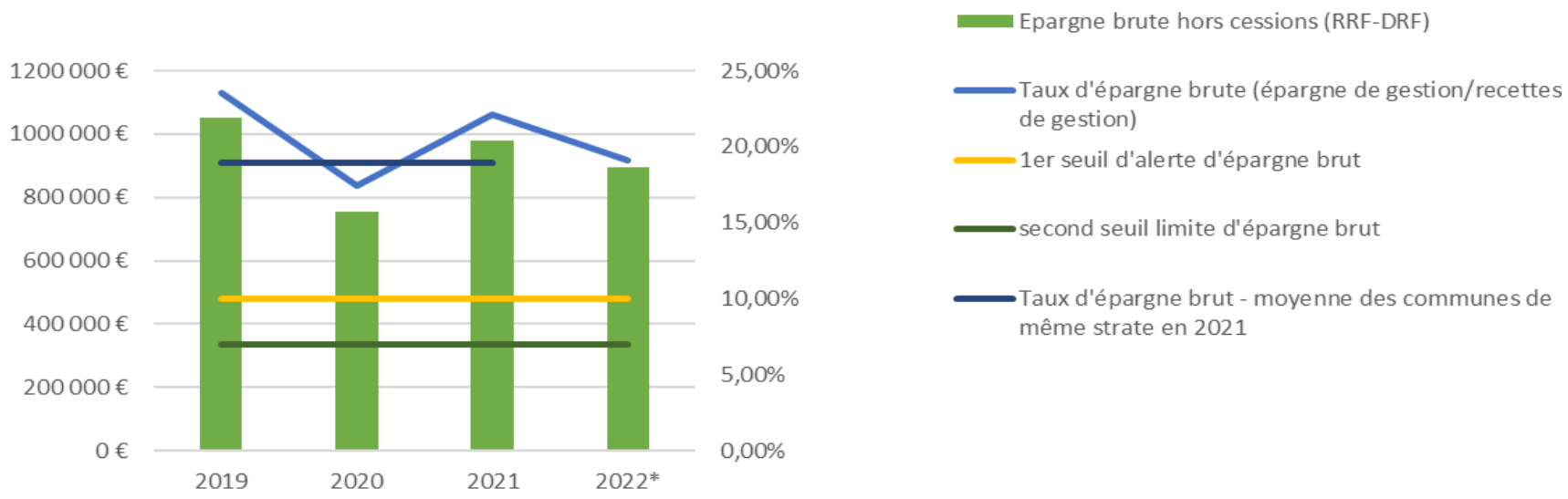

On assiste à une légère érosion de l'épargne de gestion dégagée sur l'exercice 2022, en baisse de 5,77 %. Cela est lié à l'augmentation des dépenses de fonctionnement constatée cette année avec l'inflation, l'augmentation des coûts de l'énergie et l'augmentation du point d'indice de la fonction publique , conjugué à des recettes moins dynamiques que prévues.

Les soldes intermédiaires de gestion permettent de constater que la CAF brute, même si elle est en baisse par rapport à 2021 reste au même niveau que la moyenne des communes de même strate. Le taux d'épargne brute de la collectivité s'établit à 19,07 %, contre 18,95 %(source DGFIP) pour les communes de même strate.

La bonne solvabilité des comptes de la commune lui permet de financer une partie de ses investissements sur ses fonds propres et ainsi limiter le recours à l'emprunt.

VI - RETROSPECTIVE - SECTION D'INVESTISSEMENT

Ville de Pont-L'Évêque

ville de PONT-L'ÉVÊQUE

6.1 Les dépenses d'équipement (hors RAR)

	2019	2020	2021	2022	% d'évolution 2019-2022
Immo incorporelles et subv d'équipements - chap 20/204	12 490 €	50 589 €	15 180 €	26 238 €	110%
Immpobilisations corporelles - chap 21	629 000 €	610 368 €	558 448 €	1 230 302 €	96%
Immobilisations en cours - chap 23	390 000 €	927 888 €	1 128 441 €	369 940 €	-5%
Côte de Caen - Opé 34	68 000 €	74 512 €	342 €		
Aménagement 60 Rue Saint Michel - Opé 38			5 304 €	7 302 €	
Aménagement Place Foch - Opé 39				38 910 €	
Marché couvert - Opé 50					
Place Foch - aménagement espaces publics - Opé 51					
Total	1 099 490 €	1 663 357 €	1 707 715 €	1 672 692 €	52%

Le montant des dépenses d'équipement reste identique aux années précédentes pour 2022, signe de poursuite des objectifs du mandat. Les projets liés à Petite Ville de Demain ont démarré avec les études pour l'aménagement du 60 rue Saint Michel et l'Aménagement de l'ancien bâtiment orange.

Principales dépenses de l'année 2022

IMMOBILISATIONS CORPORELLES – 1 230 303 €

Travaux de voirie

Le quartier de Betteville (2 tranches de travaux): 407 112 €

Voiries diverses: (Libération, Clos Piquet, Beaulieu, Chemin du Moulin, Saint-Melaine, Clémenceau, Panneaux, etc…) : 96 827€

Voie douce : 208 285 €

Cimetières :

Relevage des tombes et ossuaire : **81 498 €**

Eclairage public :

Reconstruction et interventions programmées : **225 783 €**

Acquisition matériels :

Corbeilles et barrières de ville : **17 417 €**

Matériels parcs et jardins et services techniques : **6 937 €**

Matériels informatiques dont Micro-Folie : **67 017 €**

Autres matériels dont chalets bois (28 000 €): **46 984 €**

IMMOBILISATIONS EN COURS – 363 941 €

Solde Quartier du Moulin : **105 048 €**

Citernes incendies : **163 121 €**

Divers travaux (parking de la gare, modifications vidange…) : **52 268 €**

OPERATIONS 38 – 60 RUE SAINT MICHEL

Etudes : **7 302 €**

OPERATION 39 – AMENAGEMENT PLACE FOCH

BATIMENT ORANGE

Etudes, concours et diagnostics : **38 910 €**

6.2 Les recettes

Évolution des recettes d'investissement

	2019	2020	2021	2022	Evolution 2019/2022
Dotations, fonds divers, hors excédent -Chap 10	456 236 €	321 263 €	505 636 €	440 131 €	-3,53%
dont taxe d'aménagement	232 378 €	130 438 €	60 669 €	203 735 €	
dont FCTVA	223 858 €	43 270 €	444 968 €	236 396 €	
Subventions d'investissement - Chap 13	110 658 €	184 270 €	696 690 €	120 707 €	9,08%
Emprunts et dettes assimilées - Chap 16	730 €	400 500 €	3 396 €	340 750 €	
Autres recettes d'investissement (avance travaux obligatoire)	15 000 €	74 953 €	33 242 €	43 503 €	190,02%
Total Recettes d'investissement	582 624 €	980 986 €	1 238 964 €	945 091 €	62,21%

Chapitre 10 Certaines dépenses ne sont plus éligibles au FCTVA depuis le passage à l'automatisation comme l'acquisition de logiciel ou bien encore les aménagements paysagers. Il y a donc une perte sèche pour ces dépenses. 2021 est une année de rattrapage d'où le montant élevé de 444 968 €. La taxe d'aménagement bondit en 2022 avec 143 K€ de plus qu'en 2021. Cette recette est favorable pour l'exercice 2022 à la collectivité mais fera l'objet d'un reversement pour partie à la CDC conformément à la délibération prise en 2022.

Chapitre 13 Les subventions d'investissement deviennent de plus en plus difficiles à obtenir. Les principales dépenses d'investissement de la commune concernent des dépenses de voirie et ces dépenses sont peu ou pas éligibles aux subventions.

Chapitre 16 L'autofinancement favorable de la collectivité permet de ne recourir à l'emprunt qu'une année sur deux.

L'année 2022 enregistre une baisse des recettes d'investissement de 23,72 % par rapport à 2021.

VII LES ORIENTATIONS POLITIQUES ET LE PPI

Ville de Pont-L'Évêque

Les axes politiques forts du mandat 2020-2026, énumérés lors du débat d'orientation 2022, ont permis de dresser une feuille de route et de fixer un cap. L'objectif est de le maintenir malgré une inflation jamais connue jusqu'à présent, une augmentation des taux d'intérêt.

Comme l'année précédente, une présentation des différentes actions et la mise à jour de leur réalisation toujours répartis en 5 axes avec des objectifs, sous-objectifs, actions et résultats.

7.1 Les orientations politiques

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Axe 1 - Dynamisme commercial et attractivité							
Conforter un commerce de proximité							
Soutien aux manifestation de l'union commerciale							
Aide financière à l'UCIA pour les installations accueil de manifestations		✓					
Développement de manifestations permmettant de générer du flux en centre-ville							
Maintien et adaptation des manifestations et animations locales au contexte sanitaire	✓	✓	✓				
Soutenir l'activité économique locale							
Soutenir le commerce afin de passer le cap de la crise sanitaire							
Exonération temporaire de la TLPE	✓						
Exonération temporaire de la redevance d'occupation du domaine public	✓						
Préparer l'après-crise et mettre en avant les atouts de la ville en matière de dynamisme							
Favoriser l'accessibilité du centre ville et de ses commerces							
Maintien de la gratuité du stationnement	✓	✓	✓				
Création de zones de stationnement (Bras d'Or)	Etude en cours						
Développer les actions de revitalisation et d'attractitié du centre-ville							
Intégrer les dispositifs qui permettent de disposer d'une vision stratégique ainsi que d'outils opérationnels de dynamisation de l'attractivité							
Candidater au dispositif PVD	✓						
Recrutement d'un chef de projet PVD		✓					
Réalisation d'une opération de revitalisation du territoire (ORT)			✓				
Mettre en valeur le patrimoine							
Restauration et mise en valeur de la Tour de la Vicomté	Diagnostic patrimonial réalisé						
Renforcer la fonction de centralité de Pont-l'Évêque en développant une politique culturelle ambitieuse							
Réalisation d'un équipement culturel de proximité regroupant musée numérique "micro-folie", FabLab, EPN	Acquisition des murs et ouverture faite aux Dominicaines						
Maintenir une programmation culturelle ambitieuse telle que Hockney	✓	✓	✓				
Favoriser l'implantation de la médiathèque intercommunale à proximité des atouts et équipements du pôle culturel de la ville	Etude en cours						

Les orientations politiques

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Axe 2 - Cadre de vie et préservation de l'environnement							
Soutenir les actions en faveur de la biodiversité et du développement durable							
Maintenir un fleurissement et un cadre de vie attractif et de qualité	✓	✓	✓	Passage du jury			
Créer des ilots de fraicheur pour lutter contre le réchauffement climatique et améliorer la biodiversité							
Réalisation d'une forêt urbaine plantée de 3 800 arbres et arbustes		✓	✓				
Renouveler le réseau d'éclairage public pour optimiser les économies d'énergie							
150 000 €/an pour passer l'éclairage public en LED et réduire la consommation électrique de plus de 50 %	✓	✓	✓				
Développer les actions de sensibilisation en faveur du développement durable							
Développer le festival du développement durable ENSEMBLE	✓	✓	✓				
Promouvoir une mobilité douce et sécurisée							
Etendre et aménager le réseau de voies vertes pour les piétons et cyclistes							
Réalisation d'une voie verte entre la gare et la zone d'activités de Launay	Intégration d'un emplacement réservé& dans le PLUI						
Extension du maillage doux dans la vallée pour favoriser l'accès de la voie douce	En cours						
Développer et renforcer la sécurité des trajets du quotidien							
Mise en place de passages piétons lumineux		✓	✓				

Les orientations politiques

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Axe 3 - Une ville à vivre à chaque âge							
Rendre accessible les services publics de santé							
Maintenir et développer les services médicaux de proximité							
Accompagner Terre d'Auge dans la réalisation d'un PSLA en mettant notamment à disposition le terrain d'assiette du projet				Cession	1 €		
Conforter l'EHPAD et le SSR afin de conserver ces services médicaux de proximité							
Permettre aux Pontépiscopiens de se tester et de se vacciner au plus près de chez eux							
Mise en place , en lien avec les partenaires institutionnels, de centres de tests COVID et de centres de vaccination	✓						
Favoriser l'accès à tous les services, projets et espaces publics							
Adapter les projets et espaces publics pour les rendre accessibles aux personnes à mobilité réduite							
Réhabilitation du quartier du Moulin et requalification des espaces publics		✓	✓				
Proposer des animations pour tous les publics							
Redynamiser la programmation de l'OMA en sommeil lors de la crise sanistaire			✓				
Externalisation de la microfolie à l'EHPAD et programme culture santé avec l'IME				effectué pour l'EHPAD			
Développer la vie associative et le lien social							
Permettre aux associations:							
de réaliser une espace d'accueil pour les associations dans les ex-locaux France-Télécom		En cours					
Sécuriser et améliorer l'accueil des séniors du club âge d'or							
Intégrer le club age d'Or dans le projet de maison des associations		En cours					

Les orientations politiques

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Axe 4 - Faire rimer bon vivre et sécurité							
Améliorer la sécurité des usagers de la route							
Améliorer la sécurité des usagers de la route et des espaces publics							
Mise en lumière et en sécurité des passages piétons			✓				
Passage en zone 30 Km/h sur l'ensemble de l'agglomération				✓			
Développer les actions de prévention au risqye routier, en lien avec les partenaires							
Participer à l'organisation d'une journée de prévention des risques routiers avec les services de secours et la SAPN	✓	✓	✓				
Garantir un espace public sécurisé et sécurisant							
Pour une ville à vivre à tout heure							
Renforcer le programme d'optimisation et de modernisation du réseau d'éclairage public	En cours						
Une ville à vivre en toute sécurité							
Conforter et moderniser le réseau de vidéoprotection des hameaux isolés	En cours						
Améliorer la sécurité contre l'incendie							
Renforcer la couverture de défense contre l'incendie							
Mise en place de citernes enterrées pour la protection des hameaux isolés			✓				

Les orientations politiques

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Axe 5 - Aménagements publics qualitatifs et un urbanisme raisonné							
Développer un espace de centralité pour dynamiser le cœur de ville							
Aménager la place du marché couvert							
Mise en valeur de la Place Foch et de ses abords	Etude en cours						
Moderniser les équipements qui concourent à développer la vie sociale et culturelle ainsi que l'animation de la cité							
Rénover et étendre la salle du Marché Couvert	Etude en cours						
Maitriser l'aménagemetn et l'urbanisme du centre ville							
Requalifier la friche de l'ancien hôpital							
Développer un nouveau quartier de centre ville à l'architecture et aux espaces publics qualitatifs	En cours						
Fluidifier les flux dans l'hyper centre ville	En cours						
Développer une image qualitative de la ville							
Poursuivre le programme d'aménagement des entrées de ville							
Finaliser l'entrée de ville, rue Georges Clémenceau	✓	✓					
Etudier les aménagements de l'avenue de la libération et route d'Honfleur			En cours				
Accompagner les grtands projets d'urbanisme et densifier l'espace urbain							
Finaliser l'urbanisation du quartier du mont Fiquet	Autorisation d'urbanisme attribuées						
Accompagner l'aménagement de l'ancienne cidrerie	En phase de dépollution						
Mettre en œuvre le plan pluriannuel de réfection de voirie et d'effacement des réseaux dans les quartiers							
Réaménagement du Quartier du Moulin	✓	✓					
Réaménagement du Quartier de Betteville			✓				

7.2 Le Plan Pluriannuel d'Investissements

Le plan pluriannuel d'investissement est un document prévisionnel d'outil de pilotage financier et politique. Il dresse la liste de l'ensemble des projets d'investissement programmés par la majorité municipale pour la ville et des financements qui leurs sont attribués sur 5 ans. Ce document n'est pas exhaustif et ne sont listés que les programmes les plus importants, n'apparaissent pas les petits travaux d'aménagement ni l'acquisition de matériel technique ou informatique. Les montants sont estimatifs. Ce document est mis à jour chaque année en prenant en compte les aléas contextuels et économiques.

Les dépenses

	Désignation des travaux	2023	2024	2025	2026	2027	2028 ou +
Voirie	Haut de Betteville phase 3	312 000,00 €					
	Parking passage des alliés						50 000,00 €
	Rue Ménars PSLA voirie		70 000,00 €				
	Trottoir et voirie - allée St Michel						50 000,00 €
	Carrefour Route d'honfleur (RD579) 1ére partie				530 000,00 €		
	Aménagement rue des artificiers		50 000,00 €	150 000,00 €			
	Route d'honfleur 2éme partie (RD 579 Coudray rabut)					400 000,00 €	
	Tourne à gauche côte de caen (RD675)	30 000,00 €	300 000,00 €				
	Aménagement Licorne/catelet/fequet					380 000,00 €	
	Aménagement accotement rte de trouville (RD677)		60 000,00 €				
	Voirie trottoir avenue de la libération (réha hôpital)			25 000,00 €	250 000,00 €		
	Voirie rue thouret/valencourt					30 000,00 €	350 000,00 €
	Voirie Avenue de la Libération / Poirier de Chio				25 000,00 €	250 000,00 €	
60 Rue Saint Michel - Opération 38	Aménagement 60 rue St michel (Rénovation)	344 400,00 €	1 550 000,00 €	839 000,00 €			
	Aménagement 60 rue St michel (construction)						
	Aménagement 60 rue St michel (jardin)						
Batiment Orange - Opération 39	Rénovation bâtiment "Orange" (central télécom)	134 000,00 €	2 770 000,00 €	1 331 000,00 €			
	Extension bâtiment "Orange"						
	Hallette						

SDEC
VOIRIE
PVD
AUTRE
étude
travaux
étude et travaux

Les dépenses

Aménagement espace public - Opération 50	Aménagement place Foch		72 000,00 €	600 000,00 €	600 000,00 €		
Marché couvert - Opération 51	Extension Marché Couvert	90 000,00 €	550 000,00 €	330 000,00 €	1 880 000,00 €	1 015 000,00 €	
	Rénovation Marché Couvert						
Effacement réseaux - éclairage public - divers	éclairage public Licorne/catelet/fequet					75 000,00 €	
	Effacement avenue de la libération (réha hôpital)		80 000,00 €				
	Effacement rue thouret/valencourt (réha unité b)					100 000,00 €	
	Etude mobilité stationnement et schéma cyclable	108 000,00 €					

2023	2024	2025	2026	2027	2028	Global pluriannuel / 5 ans estimé
1 018 400 €	5 502 000 €	3 275 000 €	3 285 000 €	2 250 000 €	450 000 €	15 330 400 €

Les recettes

	Désignation	2023	2024	2025	2026	2027	2028 ou +
Vente	Terrain Longs Champs	**100 000,00 €**					
	Terrain GRDF		**40 000,00 €**				
	Bâtiment 37 rue Thouret ancienne école		**600 000,00 €**				
	Bâtiment 18 Rue Thouret maison des associations				**400 000,00 €**		
	Logements 10 Rue Gustave Flaubert			Poursuite location ou vente			
	Subventions	30 % sur les travaux et 50 % sur les études PVD					

VIII - PROSPECTIVE FINANCIERE

Les grands axes du budget 2023 s'inscrivent dans une perspective de recherche de nouveaux équilibres.

Une évaluation plus fine des dépenses de fonctionnement et le renforcement de notre politique de sobriété. La Ville de Pont l'Evêque a toujours été attentive à maîtriser ses dépenses de fonctionnement. L'inflation prévisionnelle et les augmentations latentes des charges de personnel à moyen terme (afin de réduire les pertes de pouvoir d'achat des fonctionnaires depuis le premier gel du point d'indice en 2010, estimé à 12% et de permettre de conserver une attractivité) vont réduire nos capacités d'épargne. Il convient donc d'estimer le plus finement possible nos dépenses afin de ne pas mobiliser inutilement nos ressources et les affecter, dès que possible, au financement de nos dépenses d'investissement.

Par ailleurs, afin de pallier l'explosion des coûts énergétiques, il convient de renforcer notre stratégie de sobriété et de transition énergétique. Au-delà de l'extinction de l'éclairage publique en pleine nuit, la ville continuera d'investir dans la modernisation de son réseau d'éclairage public afin de le rendre toujours plus vertueux.

ville de PONT-L'ÉVÊQUE

VIII PROSPECTIVE FINANCIERE (suite)

Conserver une stabilité fiscale pour ne pas pénaliser le pouvoir d'achat des Pontépiscopiens. Malgré la nécessité de disposer des ressources nécessaires à notre développement et au maintien durable de nos équilibres financiers, le choix est fait d'accompagner les Pontépiscopiens à traverser au mieux le contexte socio-économique complexe. Le levier du taux de fiscalité ne sera donc pas activé en 2023.

Continuer à investir pour aujourd'hui et pour demain. La Ville de Pont l'Evêque est une commune attractive qui se développe. Elle doit cultiver les atouts qui en font une ville où il fait bon vivre et continuer à investir dans son développement. Le plan pluriannuel d'investissement qui est proposé respecte un équilibre entre les investissements récurrents nécessaires à la qualité de vie quotidienne (voirie, aménagements, équipements…) et la réalisation de projets structurants nécessaires à l'attractivité de la ville.

Développer le recours aux financements externes pour financer notre développement. La gestion prudente de nos finances et la constructions d'équilibres financiers solides nous permettent d'envisager un recours plus important au financement externe. Le premier axe est de maximiser le niveau de subvention de nos projets en anticipant au mieux les projets et en priorisant les aides bonifiées (fonds verts, transition énergétique…).
Le second axe est de recourir à l'emprunt. Notre faible encours de dette et nos excellents indicateurs de solvabilité financières nous permettent de dégager des marges de manœuvres permettant de recourir à une dette performante et soutenable. La dégradation ponctuelle (et non structurelle) de nos ratios d'endettement est envisageable. Les prochaines analyses prospectives permettront d'affiner nos possibilités.

ville de PONT-L'ÉVÊQUE

8.1 - La section de fonctionnement

8.1.1 – Prévision des dépenses de fonctionnement

	2023	2024	2025	2026	Evolution 2023/2026
Charges à caractère général - 011	1 275 388 €	1 317 686 €	1 369 008 €	1 396 229 €	9,47%
Charges de personnel - 012	2 241 688 €	2 249 748 €	2 406 590 €	2 414 065 €	7,69%
Autres charges de gestion courante et charges exc. - 65/67	445 122 €	452 927 €	466 515 €	475 845 €	6,90%
Intérêts de la dette - 66	87 604 €	79 480 €	149 750 €	221 300 €	152,61%
Dépenses de gestion	**4 049 802 €**	**4 099 841 €**	**4 391 863 €**	**4 507 439 €**	11,30%

Les budgets annexes marché couvert et Immeuble du Bras d'Or sont intégrés

Cette prospective se base sur les hypothèses suivantes

Chapitre 11 Une augmentation de 6 % pour 2023 (inflation) avec une enveloppe supplémentaire pour l'éclairage public de 10 000 €.

- ✓ une prévision plus raisonnable pour les années suivantes : 4 % en 2024, 3 % en 2025 et 2 % en 2026.

Chapitre 12 Pour la prévision des charges de personnel, la prospective prend en compte les dernières annonces :

- ✓ 3 % d'augmentation du smic sur la rémunération principale (64111 et 64131) (environ 33 % des agents sont concernés)
- ✓ 2 % d'augmentation sur la rémunération principale (64111 et 64131) pour le reste des agents
- ✓ 2 % de GVT par an
- ✓ 1 % de charges patronales CNRACL à compter de 2024
- ✓ 4 personnes supplémentaires entre 2023 et 2026 pour les nouveaux services

Chapitre 66 Evolution du montant des charges financières avec 4 emprunts répartis comme suit :

- 400 000 € en 2023
- 2 100 000 € en 2024
- 1 550 000 € en 2025
- 1 800 000 € en 2026

Les taux d'emprunt ayant fortement augmenté, la prospective est calculée avec un taux de 4 %.

Chapitre 65/67 Augmentation de 6 % en 2023 et une enveloppe de 10 000 € supplémentaire pour la subvention versée au CCAS qui devrait augmenter suite à l'institution du complément de traitement indiciaire à compter du 1er avril 2022, puis 4 % en 2024, 3 % en 2025 et 2% en 2026.

8.1.2 - Prévisions des recettes de fonctionnement

	2023	2024	2025	2026	Evolution 2023/2026
Produits des services et autres recettes - 70/75/77	640 413 €	1 195 681 €	673 160 €	1 067 406 €	66,67%
Impôts et taxes - 73	2 998 237 €	3 085 772 €	3 164 035 €	3 216 220 €	7,27%
Dotations et participations - 74	1 259 653 €	1 246 975 €	1 259 292 €	1 271 471 €	0,94%
Recettes de gestion hors produit de cession	**4 898 303 €**	**5 528 428 €**	**5 096 487 €**	**5 555 097 €**	13,41%

Cette prospective se base sur les hypothèses suivantes

Chapitre 70/75/76/77 Une évolution prudente des produits de gestion de 1%. Pour rappel, les produits de gestion sont les différentes redevances (culturelles, occupation domaine public, échafaudage, antenne TV, locations de salle, régies de recettes, etc…).

Chapitre 73 La revalorisation historique des bases de 7,1 % a été appliquée pour 2023 puis une prévision de 2 % par an .Il faut rappeler que le fonds départemental des DMTO (droit de mutation) est reversé sur ce chapitre. Etant très volatile, une moyenne de cette recette sur 3 ans a été appliquée.

Chapitre 74 La DSR (Dotation de Solidarité Rurale) est en baisse depuis 2022 (fin de la garantie commune nouvelle). Afin d'être prudent dans les prévisions des dotations, une légère baisse de 13 000 € est appliquée pour 2023. Cette recette est revue à la hausse en 2024 puisque le dernier recensement de la population pourrait faire évoluer la population DGF en notre faveur.

8.1 - La section de fonctionnement

8.1.3 - Simulation de la capacité d'autofinancement

Les soldes intermédiaires de gestion

	2023	2024	2025	2026
Recettes de gestion (hors cession)	4 898 303 €	5 528 428 €	5 096 427 €	5 555 097 €
Dépenses de gestion	4 049 802 €	4 099 841 €	4 391 863 €	4 507 439 €
Epargne de gestion	***848 501 €***	***788 587 €***	***595 117 €***	***559 639 €***
résultat financier	87 604 €	111 440 €	193 297 €	289 062 €
Remboursement du capital courant	412 587 €	425 730 €	498 474 €	411 530 €
Taux d'épargne brut	***17,32%***	***14,26%***	***11,68%***	***10,07%***
Epargne nette hors cessions	**435 914 €**	**362 857 €**	**96 643 €**	**148 109 €**
Encours de dette	3 419 190 €	5 238 741 €	6 446 794 €	7 925 527 €
Capacité de désendettement	**4,03**	**6,64**	**10,83**	**14,16**

8.1.3 - Simulation de la capacité d'autofinancement - suite

- Le taux d'épargne brute est déterminé par le rapport entre l'épargne brute d'une Collectivité et ses recettes réelles de fonctionnement. Ce taux d'épargne brute permet d'analyser la santé financière d'une Collectivité locale. Pour analyser la santé financière de la commune, son taux d'épargne brut doit être comparé aux seuils critiques, soit 10 % pour le premier seuil et 7 % pour le second.
- Le premier seuil correspond à un premier avertissement, une commune qui passe sous les 10% n'est pas à l'abri d'une chute sensible voire une perte totale d'épargne. On le considère comme un seuil d'alerte.
- En deçà du second seuil (7%), on considère que la commune ne dégage pas suffisamment d'épargne pour rembourser sa dette, investir et également pouvoir emprunter si elle le souhaite.

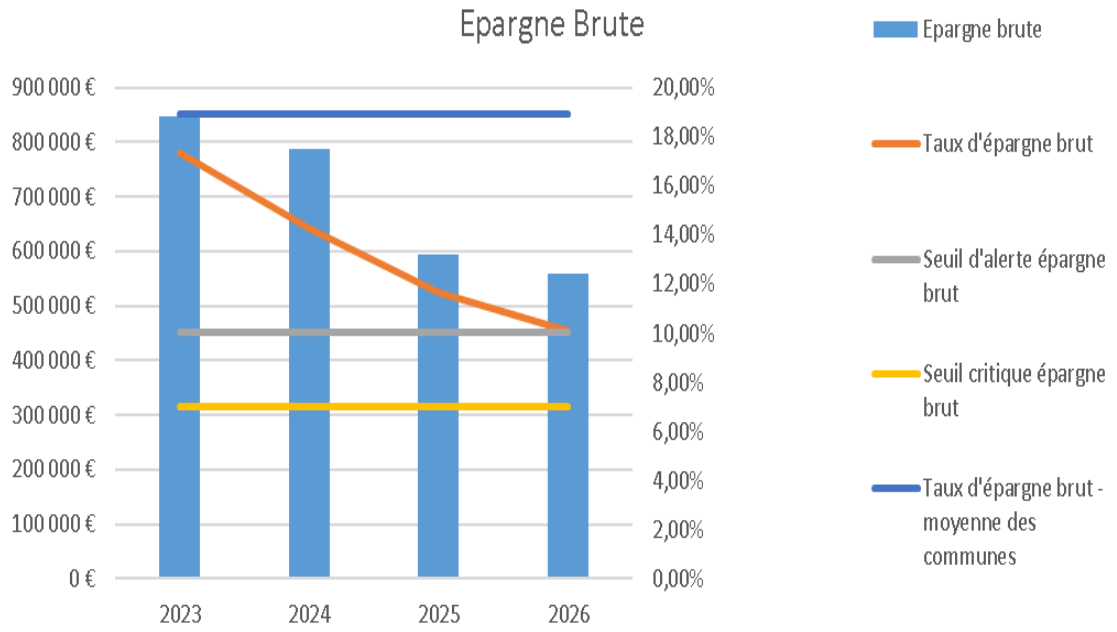

Un dernier indicateur est à prendre en considération celui de la capacité de désendettement. L'hypothèse présentée entraine une augmentation de la capacité de désendettement à 13,74 années. Pour rappel la capacité de désendettement est le nombre d'année qu'une collectivité aurait besoin pour rembourser sa dette si elle utilisait la totalité de son épargne brut. Une capacité de désendettement supérieure à 5 et inférieure à 10 est un signe d'endettement moyen.
Une capacité de désendettement supérieure à 10 et inférieure à 15 est un signe d'endettement fort.

8.2 - La section d'investissement
Mode de financement

	2023	2024	2025	2026
Subventions	344 000	2 286 000	1 008 000	1 039 500
Autres recettes d'investissement dont FCTVA	286 232	1 070 107	799 756	538 051
Recettes d'investissement hors emprunt, 1068 et cession	630 232	3 356 107	1 807 756	1 577 551
Autofinancement	1 200 000	800 000	1 000 000	300 000
Emprunt	400 000	2 100 000	1 550 000	1 800 000
Cessions	100 000	640 000	109 447	488 019
Recettes réelles d'investissement	2 230 232	6 256 107	4 357 756	3 677 551

- La simulation d'investissement intègre le plan pluriannuel d'investissement accompagné d'une enveloppe supplémentaire pour les acquisitions et autres travaux divers.
- Les recettes d'investissement sont calculées avec un montant de FCTVA calculé sur le montant prévisionnel des travaux (sans les études), des subventions à hauteur de 30 %pour les projets PVD et 50 % pour les études , et enfin 60 000 €/an d'amendes de police pour les travaux de voirie.

IX LA DETTE

Ville de Pont-L'Évêque

IX - La dette

Etat de la dette

Année	Capital	Intérêts	Annuité	Montant emprunté dans l'année	Capital restant dû**	endettement / désendettement*	Capacité de désendettement
2016	339 047 €	151 975 €	491 022 €	300 000 €	4 319 122 €	39 047 €	
2017	371 053 €	147 591 €	518 644 €	0 €	3 948 069 €	371 053 €	5,56
2018	389 283 €	136 040 €	525 323 €	400 000 €	3 958 784 €	-10 717 €	5,09
2019	427 227 €	125 769 €	552 996 €		3 531 557 €	427 227 €	3,83
2020	403 067 €	112 353 €	515 420 €	400 000 €	3 527 389 €	3 067 €	3,86
2021	423 113 €	102 102 €	525 215 €		3 104 275 €	423 113 €	2,98
2022	417 024 €	88 544 €	505 568 €	340 000 €	3 245 383 €	77 024 €	3,34
2023	423 236 €	87 604 €	510 840 €	400 000 €	3 419 190 €	23 236 €	4,03
2024	455 676 €	111 578 €	567 254 €	2 100 000 €	5 238 741 €	-1 644 324 €	6,64
2025	494 609 €	155 711 €	650 320 €	1 550 000 €	6 446 794 €	-1 055 391 €	10,83
2026	450 587 €	140 415 €	591 002 €	1 800 000 €	7 925 527 €	-1 349 413 €	14,16
2027	380 894 €	126 883 €	507 777 €		7 544 633 €	380 894 €	13,48

** Si le solde est **négatif**, la Collectivité s'endette. Si le solde est **positif**, la collectivité se désendette.*
*En cas de **désendettement** (flux net de dette négatif), l'épargne brute est affectée en priorité à la charge du désendettement. Seul le reliquat de l'épargne finance alors les investissements.*
*En cas **d'endettement**, le flux net de dette positif vient compléter les moyens de financement des investissements...mais alourdit la charge de la dette.*

Les données du tableau d'endettement ont été retraitées en intégrant le budget annexe du Bras d'or. Pour faire face aux investissements futurs, les premières simulations prospectives indiquent que 4 emprunts seront nécessaires entre 2023 et 2026 pour répondre au besoin de financement de la section d'investissement, pour un montant total de 5 850 000 €.

Les emprunts tous budgets confondus en 2021 | Répartition par organisme prêteur

- L'encours de dette de la Collectivité a baissé ces dernières années malgré le recours à l'emprunt en 2020.
- Les données du tableau d'endettement ont été retraitées en intégrant le budget annexe du Bras d'or. Pour faire face aux investissements futurs, 4 emprunts seront nécessaires entre 2023 et 2026 pour 5 850 000 € en totalité.

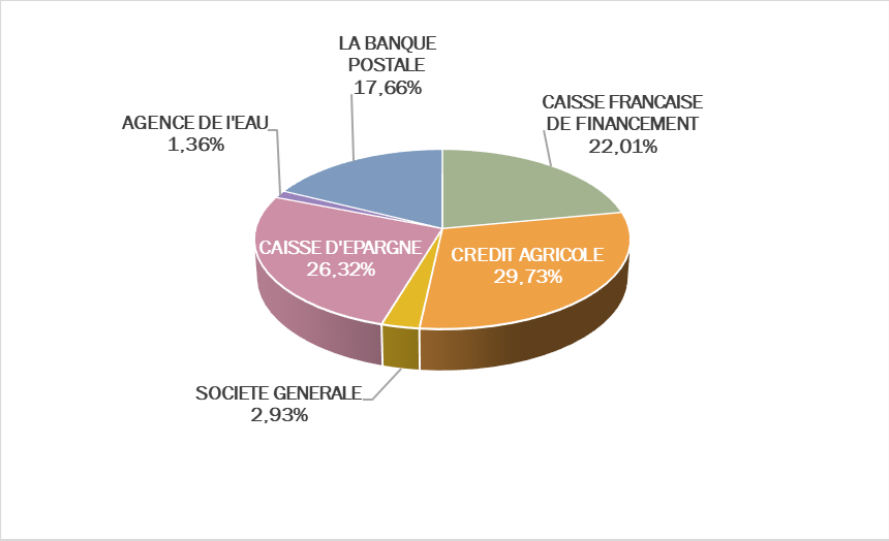

Les emprunts à taux variable représentent 11 % du stock de capital à rembourser, soit 2 emprunts (un pour l'eau potable et un pour l'assainissement).

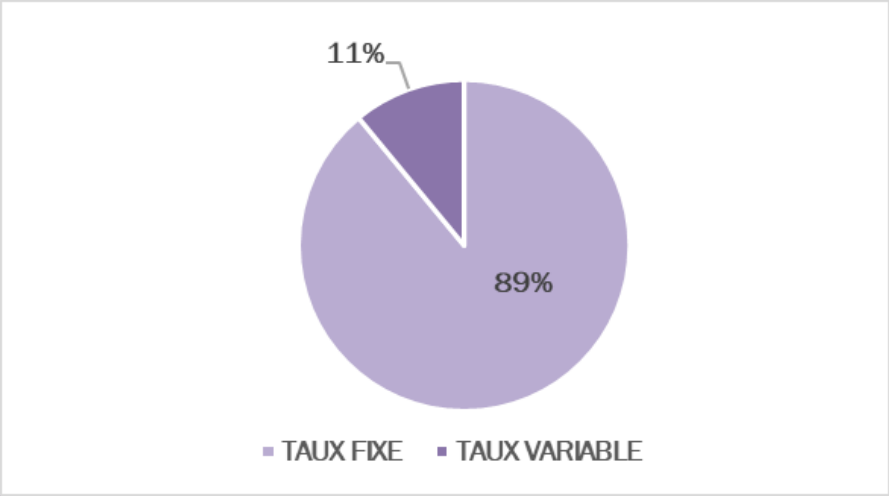

X LES RATIOS DE LA COLLECTIVITÉ

Ville de Pont-L'Évêque

L'article R 2313-1 du CGCT énonce onze ratios synthétiques que doivent présenter les communes de plus de 3 500 habitants dans leur débat d'orientation budgétaire, le tableau de la présentation en page suivante présente l'évolution de ces onze ratios de 2020 à 2023.

X - les ratios de la collectivité

Ratios	2020	2021	2022	2023	Commune 3 500 /5 000 Hab	Commune 5 000/ 10 000 hab
DRF € / hab.	692,71	713,85	793,09	864,42	820	918
Fiscalité directe € / hab.	371,19	377,91	396,79	407,93	**477**	**526**
RRF € / hab.	897,19	940,5	999,86	1 052,21	1023	1124
Dép d'équipement € / hab.	351.51	363.03	354.84	300.09	**294**	**288**
Dette / hab.	690,87	791,66	710,22	719,81	741	821
DGF / hab	232.04	234.92	217.08	218.8	153	154
Dép de personnel / DRF	55,44%	57,07%	57,19%	55,38%	54	58
DRF+ Capital de la dette / RRF	86,27%	85,10%	88,03%	89,93%	88%	89%
Dép d'équipement / RRF	39,18%	38,60%	35,49%	28,52%	29%	26%
Encours de la dette /RRF	77%	84,17%	79,29%	75,95%	72%	73%

(Source www.collectivites-locales.gouv, données 2020)

Attention

Il faut tout d'abord rappeler que ces ratios d'analyse sont les ratios réglementaires. Il convient de les compléter par d'autres ratios traditionnellement utilisés en finances publiques (autofinancement brut, taux d'épargne net, capacité de désendettement, ratio de rigidité des charges structurelles, potentiel fiscal…).

Par ailleurs, les chiffres doivent être analysés de façon pluriannuelle. En effet, certains ratios sont « nerveux » et peuvent subir une amplitude importante d'une année à l'autre.

“La bonne gestion financière de la Ville lui permet d’afficher une situation saine, mais nous devons faire face à un contexte socio-économique qui se dégrade. L’élaboration du budget 2023 s’inscrit donc dans un environnement perturbé. Les impacts de la crise sanitaire, en particulier sur les dépenses, sont encore perceptibles et amplifiés par les phénomènes d’inflation et de crise énergétique. La bonne santé structurelle de la ville lui permettra de faire preuve de la résilience nécessaire pour passer sans encombre ce cap défavorable pour les collectivités.”

ville de PONT-L'ÉVÊQUE

2023

MERCI DE VOTRE ATTENTION

Ville de Pont-L'Évêque

ville de PONT-L'ÉVÊQUE